

## Chapitre 2

# Remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre

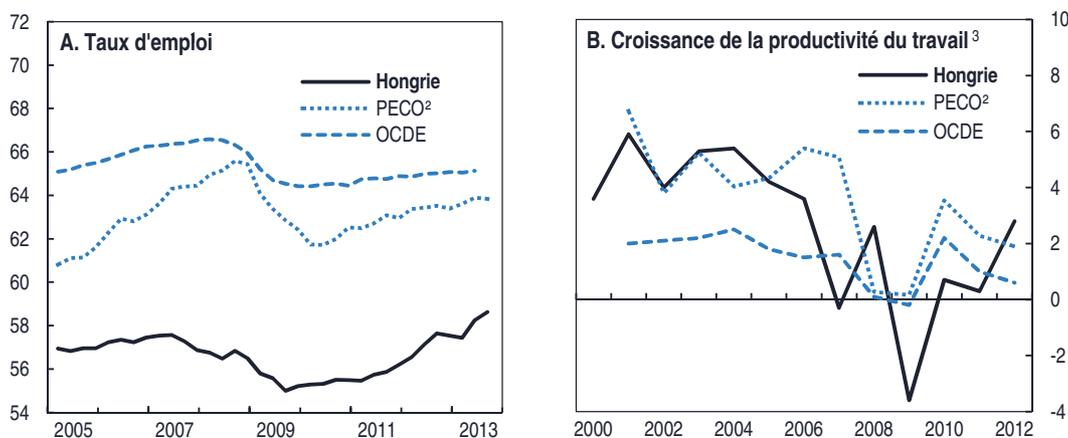
Des problèmes importants d'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi et la mobilité insuffisante des travailleurs sont préjudiciables à l'emploi et à la productivité. Ces problèmes d'inadéquation se posent avant tout en termes de qualifications, la Hongrie se caractérisant par un excédent de main-d'œuvre peu qualifiée et un risque de pénurie de travailleurs qualifiés dans certains domaines. En réduisant le coin fiscal élevé sur les bas salaires et en évitant des hausses excessives du salaire minimum, les autorités étayeraient la demande de main-d'œuvre peu qualifiée. À plus long terme, l'adaptation de l'offre de main-d'œuvre suppose d'améliorer les résultats scolaires, notamment ceux des jeunes issus de milieux défavorisés, et de faire en sorte que la transition de l'école à l'emploi soit moins abrupte. Pour favoriser l'appariement entre offres et demandes d'emploi et améliorer la mobilité entre secteurs, il serait bon d'allonger quelque peu la durée d'indemnisation du chômage et de renforcer le service public de l'emploi, ainsi que de mettre davantage l'accent sur la réinsertion professionnelle des participants au programme de travaux publics et de développer la formation tout au long de la vie tout en renforçant son efficacité. Au-delà des problèmes d'inadéquation des qualifications, il existe des déséquilibres géographiques importants entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, ainsi que l'illustrent les disparités fortes et persistantes observées entre régions en matière de taux de chômage. La mobilité des travailleurs est entravée par le développement insuffisant du marché du logement locatif, et il est possible de renforcer l'efficacité des transports publics afin de faciliter les déplacements entre domicile et lieu de travail.

## Des problèmes importants d'inadéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre pèsent sur le fonctionnement de l'économie

Les problèmes d'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail contribuent au bas niveau de l'emploi et de la productivité (graphique 2.1). De manière générale, on peut définir cette inadéquation comme un déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre par zone géographique, par secteur, par métier ou par type de qualifications. En Hongrie, le principal problème d'inadéquation réside dans un ample excédent structurel de main-d'œuvre peu qualifiée, qui se traduit par un taux d'emploi très faible dans cette catégorie d'actifs (graphique 2.2, partie A ; Fazekas and Scharle, 2012). À l'inverse, l'offre de travailleurs hautement qualifiés est un peu limitée dans certains domaines, tels que les professions médicales, et la proportion d'entreprises faisant état de pénuries de qualifications est supérieure à la moyenne de l'Union européenne (European Commission, 2013a). Parmi les actifs occupés, les phénomènes de sous et de surqualification semblent moins courants que dans la plupart des autres pays de l'OCDE (graphique 2.2, partie B ; OECD and Statistics Canada, 2011 ; Randstad, 2012 ; par contre, selon Quintini [2011], les cas d'actifs sous-qualifiés sont fréquents), mais de nombreuses personnes occupent des postes qui n'ont de rapport direct avec leur domaine de formation, ce qui est courant dans les pays d'Europe de l'Est (graphique 2.2, partie C). La mobilité de la main-d'œuvre est une condition essentielle pour l'appariement de l'offre et de la demande

Graphique 2.1. **Le taux d'emploi et la croissance de la productivité du travail sont faibles**

En pourcentage



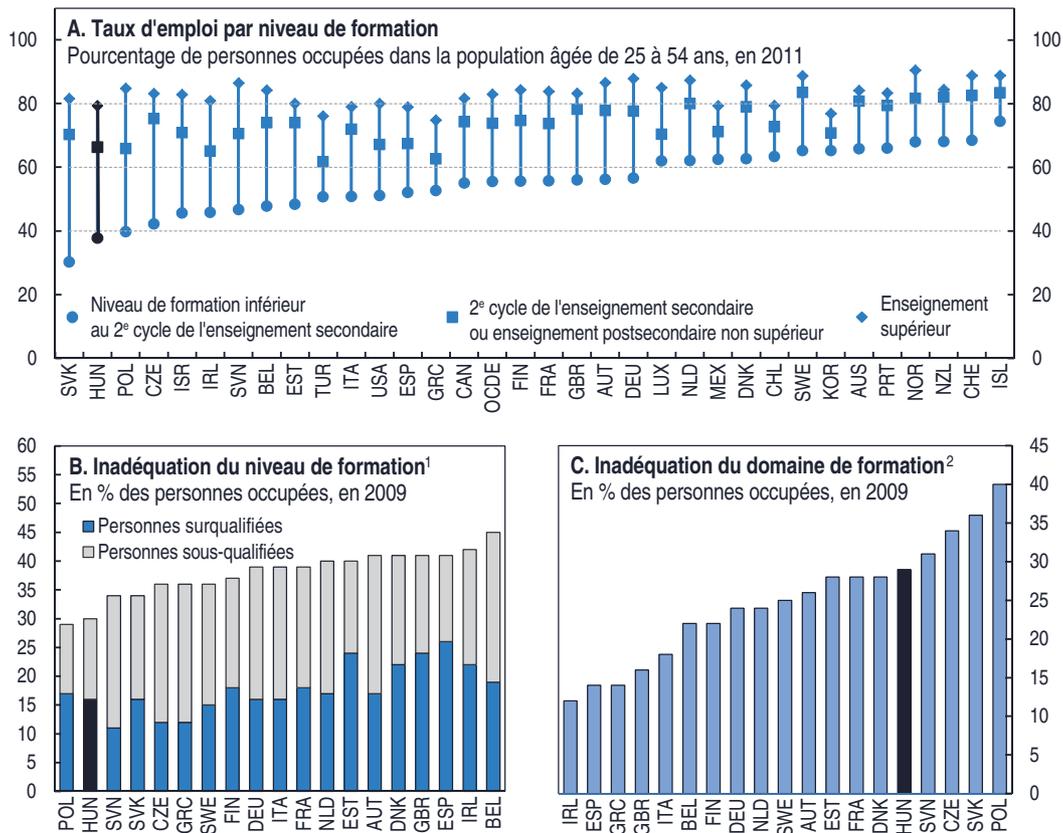
1. Calculé pour la population âgée de 15 à 64 ans.

2. Moyenne simple des données relatives aux autres pays d'Europe centrale et orientale (PECO), à savoir l'Estonie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie.

3. PIB à prix constants par heure travaillée, ensemble de l'économie.

Source : OCDE (2013), *Principaux indicateurs économiques de l'OCDE* et *Statistiques de l'OCDE sur la productivité* (bases de données), décembre.

Graphique 2.2. Inadéquation des qualifications



1. Pour évaluer l'inadéquation du niveau de formation des travailleurs, nous avons classé les emplois et les niveaux de qualifications à partir de la Classification internationale type des professions (CITP) élaborée par l'Organisation internationale du travail (OIT).
2. On parle d'inadéquation du domaine de formation dès lors que le niveau de formation correspond au niveau de qualification requis mais que le type de formation (par exemple le domaine d'étude) n'est pas adapté au poste à pourvoir.

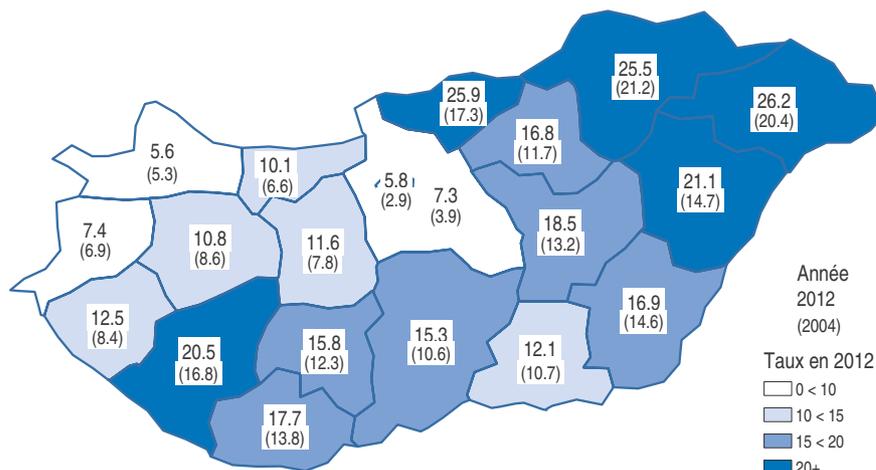
Source : OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE et Randstat* (2012), « Into the Gap : Exploring Skills and Mismatches », SEO Report, n° 2011-56, SEO Economic Research.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983376>

de travailleurs. Bien que la mobilité professionnelle soit dans la moyenne, le processus de redéploiement de la main-d'œuvre entre secteurs économiques s'est ralenti depuis le milieu des années 90 (Harasztosi, 2011) et la mobilité géographique des travailleurs est faible, ce qui se traduit par de fortes disparités entre régions en matière de taux de chômage (graphique 2.3).

Certains problèmes d'inadéquation entre offre et demande de travail trouvent leur origine dans la transition des années 90 vers l'économie de marché. Tandis que la composition sectorielle de l'économie changeait rapidement et que les travailleurs passaient d'emplois garantis par l'État au marché du travail normal, un groupe important d'actifs ayant des qualifications faibles ou inadaptées n'ont pu trouver d'emploi. Néanmoins, ces problèmes d'inadéquation se sont apparemment accentués au cours des dix dernières années, ainsi que l'illustre la montée du chômage de longue durée et le déplacement vers l'extérieur de la courbe de Beveridge (graphique 2.4). Cela tient aux

Graphique 2.3. **Évolution du taux de chômage par comté**  
 Demandeurs d'emploi inscrits en pourcentage de la population économiquement active  
 âgée de 15 à 64 ans en 2012<sup>1</sup>



1. Les données de 2004 sont indiquées entre parenthèses pour comparaison.

Source : HCSO (2013), « Regional Statistics : Labour Market », STADAT Tables, Hungarian Central Statistical Office, décembre.

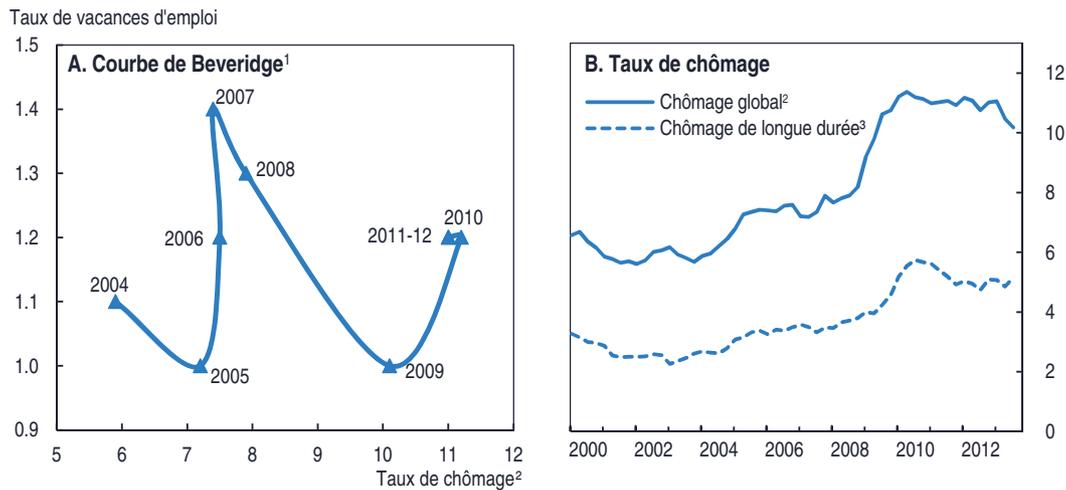
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983395>

progrès limités accomplis en termes de réinsertion professionnelle de ces actifs et, point plus inquiétant, au fait que les qualifications des jeunes générations qui sortent du système d'enseignement ne correspondent guère aux besoins du marché du travail. De fait, le taux de chômage des jeunes est élevé et n'est qu'en partie conjoncturel. Dans les temps à venir, deux facteurs pourraient aggraver les phénomènes d'inadéquation entre offre et demande de travail. *Premièrement*, les progrès technologiques tendent à réduire la demande de travailleurs peu à moyennement qualifiés et à accroître la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée. *Deuxièmement*, l'émigration de jeunes très qualifiés semble avoir augmenté ces dernières années, même si son niveau initial était relativement bas.

L'adoption de mesures visant à remédier aux problèmes d'inadéquation entre offre et demande de travail pourrait avoir des retombés considérables en termes d'emploi et de productivité, en améliorant l'affectation des ressources en main-d'œuvre. À court terme, un abaissement du coût du travail renforcerait la demande de main-d'œuvre peu qualifiée. À plus long terme, il faudrait adapter l'offre de main-d'œuvre en améliorant les résultats scolaires et la transition de l'école à l'emploi. La mobilité des travailleurs entre professions et entre secteurs est favorisée par le caractère relativement peu restrictif de la législation sur la protection de l'emploi (LPE) et le système décentralisé de négociation des salaires, mais il faudrait la renforcer encore en améliorant les politiques d'activation et en mettant davantage l'accent sur la formation tout au long de la vie. Pour remédier aux déséquilibres géographiques, les autorités ont récemment pris des mesures limitées afin de favoriser les transferts d'emplois vers les zones pauvres en emplois (via la création de zones à fiscalité allégée) et les transferts de main-d'œuvre vers les zones riches en emplois (au moyen d'indemnités de réinstallation), mais des réformes plus générales du logement et des transports sont nécessaires pour réduire les coûts de réinstallation et de déplacement entre domicile et lieu de travail.

Graphique 2.4. **Taux de chômage et de vacances d'emploi**

En pourcentage



1. Rupture de série en 2009 suite à une modification de la classification des secteurs.

2. Le taux de chômage est calculé pour la population âgée de 15 à 64 ans.

3. Le chômage de longue durée correspond au chômage d'une durée supérieure ou égale à douze mois.

Source : Eurostat (2013), « Marché du Travail », Base de données Eurostat, décembre et OCDE (2013), Principaux indicateurs économiques de l'OCDE (base de données), décembre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983414>

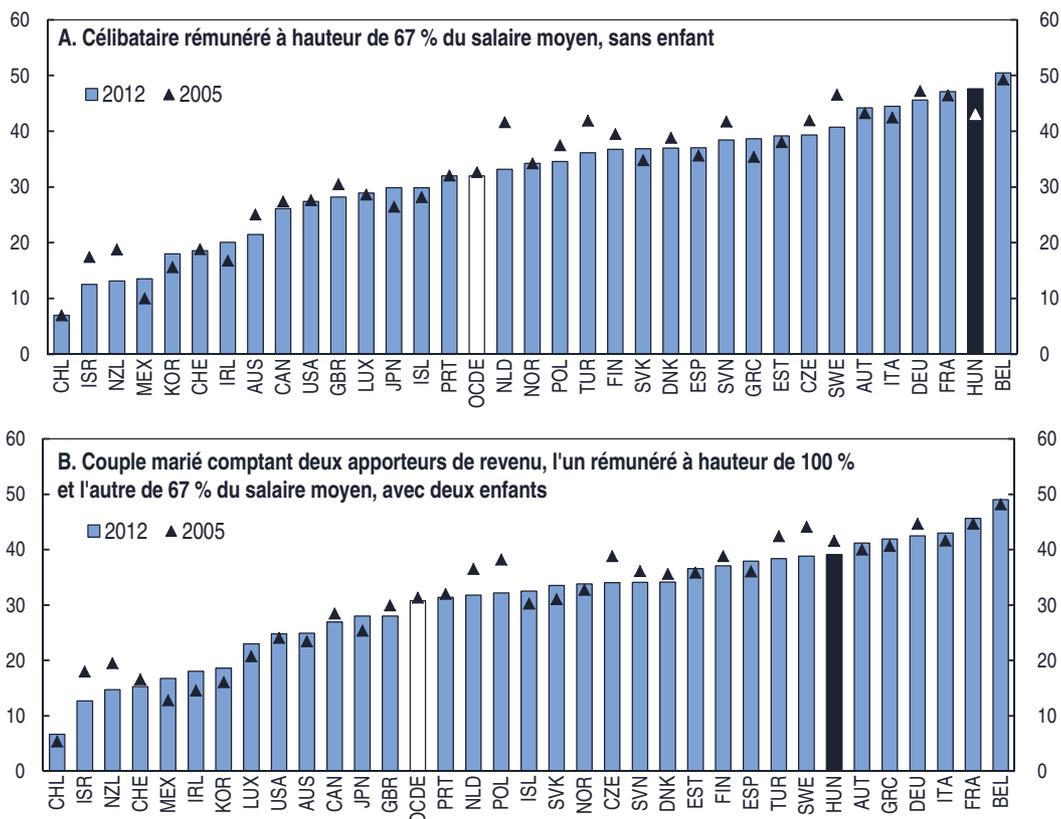
## Renforcer la demande de main-d'œuvre peu qualifiée

Moins de 40 % des personnes ayant au mieux achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire ont un emploi (graphique 2.2). Un certain nombre d'entre elles travaillent dans le cadre du programme de travaux publics, et leurs perspectives de trouver un emploi normal sont limitées. Cela tient à la fois à l'insuffisance de leurs qualifications et de leur employabilité, dans la mesure où certains actifs sont sans travail depuis longtemps, ainsi qu'au niveau relativement élevé du coût de la main-d'œuvre peu qualifiée. Ce dernier élément s'explique essentiellement par l'importance du coin fiscal sur les bas salaires. En revanche, le salaire minimum (mesuré en proportion du salaire médian) n'est que légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE (graphiques 2.5 et 2.6).

### Réduire le coin fiscal sur les bas salaires

Le niveau du coin fiscal sur les bas salaires s'explique par l'importance des cotisations de sécurité sociale et le taux uniforme de 16 % de l'impôt sur le revenu (Ladányi and Kierzenkowski, 2012). Cet impôt proportionnel s'applique dès le premier forint de revenu et il n'existe plus de déduction au titre de l'emploi depuis la suppression en 2012 du crédit d'impôt en faveur de l'emploi. En 2013, la Loi sur la protection de l'emploi a réduit le coin fiscal sur certains groupes. Pour la première tranche de revenus salariaux de 100 000 HUF (ce qui correspond approximativement au niveau du salaire minimum), le taux des cotisations patronales de sécurité sociale a été abaissé de 28,5 % à 14 % pour les jeunes (moins de 25 ans), les seniors (plus de 55 ans) et les travailleurs non qualifiés (c'est-à-dire occupant un emploi qui n'exige aucune qualification). En outre, il a été ramené à zéro pendant deux ans pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail, les chômeurs de longue durée et les mères qui reprennent un emploi. Ce second élément a remplacé le programme Start, dans le cadre duquel les aides étaient accordées pour une durée d'un an mais s'appliquaient aux coûts salariaux à concurrence de 150 % du salaire minimum.

Graphique 2.5. **Coin fiscal moyen sur les salaires bas à moyens**<sup>1</sup>  
En pourcentage des coûts de main-d'œuvre



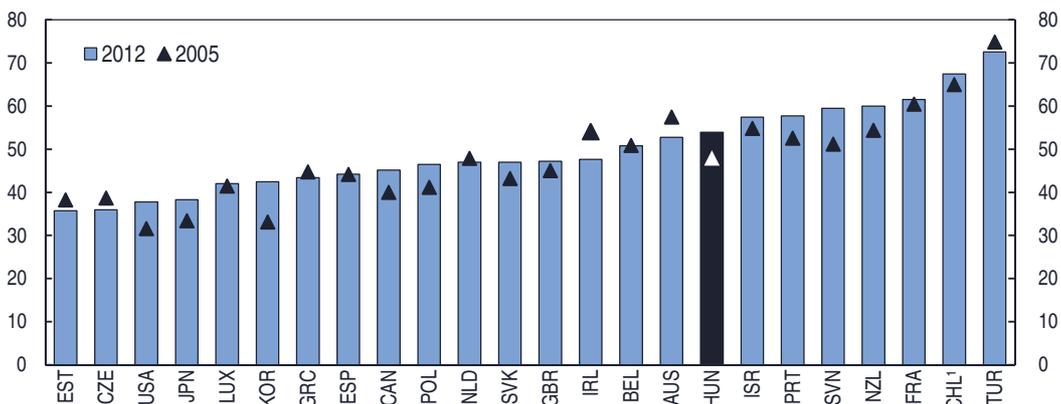
1. La charge fiscale mesurée est la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.

Source : OCDE (2013), « Impôts sur les salaires : Tableaux comparatifs », *Statistiques fiscales de l'OCDE* (base de données), décembre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932983433>

Graphique 2.6. **Salaire minimum**

Salaire minimum brut en pourcentage du salaire médian des travailleurs à temps plein



1. Données relatives à 2011 et 2006.

Source : OCDE (2013), *Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et le marché du travail* (base de données), décembre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932983452>

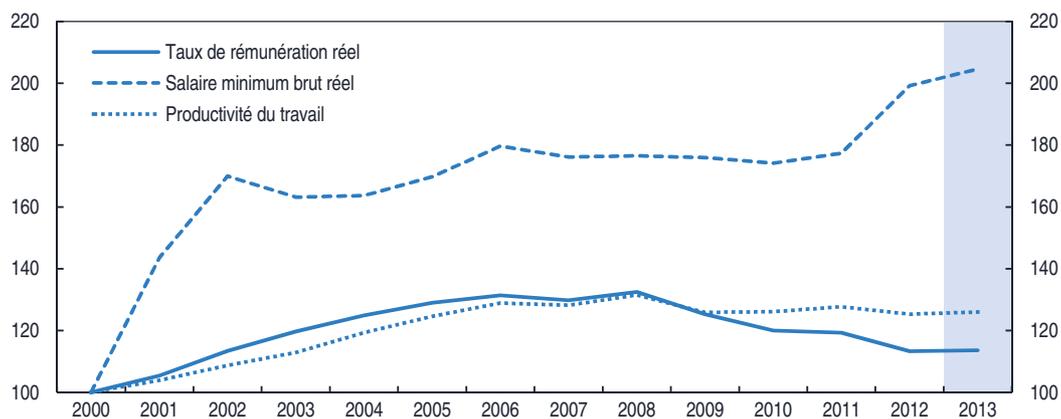
La Loi sur la protection de l'emploi a constitué une avancée dans la bonne direction en termes de réduction du coin fiscal sur les bas salaires, qui n'en demeure pas moins nettement plus élevé que la moyenne de l'OCDE. Un exercice de microsimulation laisse à penser que ce programme pourrait entraîner une augmentation de l'emploi de l'ordre de 1 % (Benedek et al., 2013a). Néanmoins, ces allègements de cotisations sociales auraient pu être mieux ciblés, dans la mesure où de nombreuses personnes ayant des revenus d'activité élevés en bénéficient – 14 % du groupe visé ont une rémunération supérieure au salaire moyen – alors que tel n'est pas le cas de certains travailleurs d'âge moyen faiblement rémunérés. Pour améliorer le ciblage de ce dispositif, il faudrait supprimer ces allègements (de manière progressive, afin d'éviter que n'apparaissent des pics dans la structure des taux marginaux d'imposition) à partir d'un certain seuil de salaire, qui pourrait être le salaire moyen. L'économie réalisée ainsi pourrait être utilisée pour réduire encore le coin fiscal sur les bas salaires, par exemple en contribuant à financer la mise en place d'un crédit d'impôt en faveur de l'emploi qui serait dégressif avec le niveau de salaire.

### Éviter des augmentations excessives du salaire minimum

Le salaire minimum est fixé par le gouvernement après consultation des partenaires sociaux dans le cadre du Conseil économique et social national. Depuis 2000, le salaire minimum a augmenté plus vite que le salaire moyen et la productivité du travail (graphique 2.7). En 2012, les autorités l'ont revalorisé de 19 % afin de compenser l'effet négatif de la hausse des impôts sur le pouvoir d'achat des individus percevant le salaire minimum. Celui-ci a enregistré une nouvelle hausse de 5 % en 2013, qui s'est révélée finalement supérieure à l'inflation, puis de 3.6 % en 2014. Ces augmentations rapides du salaire minimum ont étayé les revenus des travailleurs peu qualifiés occupant un emploi, mais elles ont également entraîné, au moins au début des années 2000, des pertes d'emplois importantes, en particulier dans les petites entreprises et les zones défavorisées (Kertesi and Köllő, 2003). Maintenant que le salaire minimum, mesuré en proportion du salaire médian, est légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 2.6), les autorités devraient s'abstenir de le revaloriser au-delà de ce que justifie l'évolution des prix et de la productivité, voire envisager de le geler pendant quelque temps. L'adoption d'une formule servant de

Graphique 2.7. Rémunération et productivité<sup>1</sup>

Indice, 2000 = 100



1. Taux de rémunération réel et productivité du travail dans l'ensemble de l'économie. Prévisions pour 2013.

Source : OCDE (2013), Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données), décembre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983471>

référence pour déterminer les augmentations du salaire minimum, sur laquelle s'appuieraient les autorités pour prendre leurs décisions, pourrait être utile à cet égard.

Les autorités devraient envisager de passer progressivement à un salaire minimum plus bas dans les régions défavorisées, où le problème d'offre excédentaire de travailleurs faiblement qualifiés se pose avec plus d'acuité. La réforme de 2011 du code du travail offre cette possibilité. Selon Scharle et Váradi (2009), une baisse de 30 % du salaire minimum dans des zones sous-régionales soigneusement sélectionnées pourrait entraîner une hausse du taux d'emploi des personnes peu qualifiées de 6 à 12 % en l'espace de deux ou trois ans. L'impact potentiel d'une telle mesure sur les inégalités de revenus est ambigu, dans la mesure où la baisse des salaires accentuerait les inégalités tandis que le renforcement de l'emploi les réduirait.

Dans le contexte actuel de chômage élevé des jeunes, un salaire minimum inférieur spécifique à cette catégorie de population pourrait également être envisagé, en vue de faciliter la transition de l'école à l'emploi. Il existe des salaires minimums spécifiques aux jeunes dans huit pays de l'OCDE, tels que les Pays-Bas, et il a été établi dans certains cas qu'ils avaient un effet positif, quoique modeste, sur l'emploi (OECD, 2010a). S'agissant de la Hongrie, cependant, il conviendrait de mettre en balance ces avantages avec les risques connexes d'accentuation de la fraude fiscale sous forme de sous-déclaration des salaires et de segmentation du marché du travail via la généralisation des emplois faiblement rémunérés parmi les jeunes.

Le débat relatif au salaire minimum est étroitement lié aux questions de fraude fiscale, dans la mesure où la sous-déclaration des salaires demeure une pratique généralisée. Le taux moyen de sous-déclaration des salaires est estimé à au moins 9 à 13 %, ce taux étant plus élevé dans les catégories de revenus supérieures et inférieures (Benedek et al., 2013b). La sous-déclaration des salaires se traduit par des pertes substantielles de recettes fiscales, pose des problèmes d'équité et tend à avoir un effet régressif. Pour atténuer le problème, les autorités appliquent un salaire minimum supérieur de 17 % aux emplois exigeant au moins un niveau d'études secondaires ou une formation professionnelle, mais ce système n'est pas idéal en raison des effets préjudiciables qu'il peut avoir sur l'emploi. Il serait préférable de renforcer les mesures directes de lutte contre la fraude fiscale. Les sanctions prévues en cas de sous-déclaration des salaires sont comprises entre 50 et 200 % des impôts non acquittés (selon que les actes ayant permis d'échapper à l'impôt sont jugés délibérés ou non), mais la probabilité que les auteurs de sous-déclaration soient pris n'est pas suffisante pour avoir un effet dissuasif. Pour rehausser cette probabilité, il faut renforcer qualitativement les capacités de l'administration fiscale, mieux utiliser les informations disponibles pour sélectionner les particuliers et les entreprises faisant l'objet de contrôles fiscaux, et mettre en place un cadre solide pour empêcher la corruption des fonctionnaires des impôts. En ce qui concerne ce dernier point, les récentes initiatives prises pour renforcer la protection des dénonciateurs vont dans la bonne direction.

## Renforcer les politiques d'activation et la formation tout au long de la vie

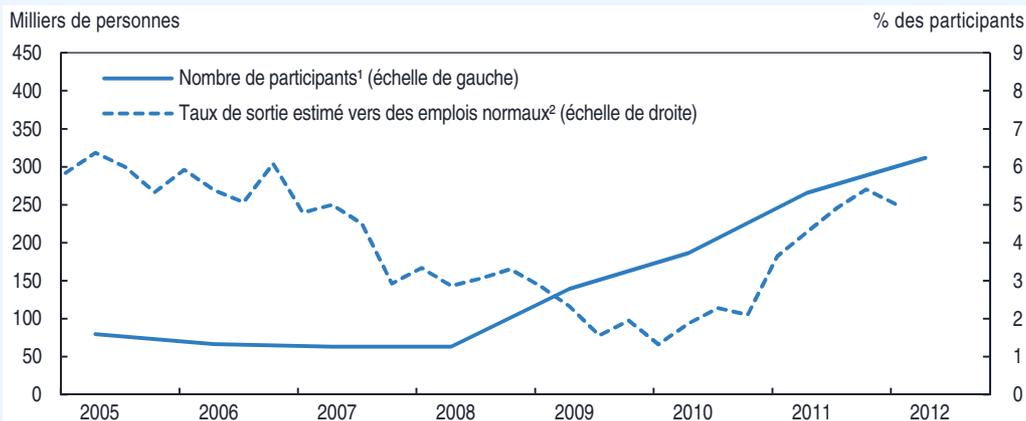
Parallèlement à l'allègement des coûts de main-d'œuvre, il faut renforcer les politiques d'activation pour permettre aux actifs peu qualifiés de trouver un emploi convenable, éventuellement après une formation. Au cours des dernières années, davantage de ressources ont été affectées au programme de travaux publics, et les autorités ont donné une plus grande ampleur aux programmes actifs du marché du travail destinés aux groupes vulnérables cofinancés par l'UE. Par ailleurs, la durée d'indemnisation du chômage a été considérablement raccourcie et la capacité

administrative du Service public de l'emploi (SPE) réduite. La capacité du programme de travaux publics de favoriser la réinsertion professionnelle des participants sur le marché normal du travail reste très limitée (encadré 2.1).

### Encadré 2.1. Le programme de travaux publics

Des dispositifs de travaux publics existent sous différentes formes depuis le début des années 2000 et leur ampleur s'est considérablement accrue depuis 2009 (graphique 2.8). Ils correspondent généralement à des emplois à faible valeur ajoutée dans des secteurs tels que l'agriculture ou l'entretien des routes. Il peut s'agir de postes à temps plein ou à temps partiel et, en 2012, leur durée moyenne était de huit mois. Le programme de travaux publics est administré par le ministère de l'Intérieur et les participants sont essentiellement employés par des communes et des entreprises publiques, même si leurs salaires sont payés par l'administration centrale. La participation au programme est obligatoire au sens où toute personne refusant une offre convenable de participation perd ses droits aux allocations de chômage et à l'aide sociale. Le salaire versé pour un emploi à temps plein représente environ trois quarts du salaire minimum et le triple du montant de l'aide sociale. La plupart des participants ont un niveau de qualification faible à très faible – environ la moitié d'entre eux ne sont pas allés au-delà de l'enseignement primaire – et sont dans une large mesure issus de la minorité rom.

Graphique 2.8. Participation aux programmes de travaux publics



1. Nombre de personnes ayant participé aux programmes de travaux publics, même pour une brève période, au cours de l'année.
2. Proportion de personnes qui trouvent un emploi non-aidé au cours du trimestre consécutif à leur participation au programme de travaux publics. Les calculs de Cseres-Gergely et al. (2013) reposent sur des microdonnées tirées de l'Enquête sur la population active. La notion d'emplois aidés recouvre les emplois offerts dans le cadre des programmes de travaux publics et les autres formes d'emplois subventionnés par les pouvoirs publics.

Source : NFSZ, *A foglalkoztatáspolitikai eszközök működése*, Nemzeti Foglalkoztatási Szolgálat (Service national de l'emploi), éditions diverses et Z. Cseres-Gergely, G. Kátay et B. Szörfi (2013), « The Hungarian Labour Market in 2011-2012 », dans K. Fazekas et al. (dir. pub.) (2013), *The Hungarian Labour Market, 2013*, Centre for Economic and Regional Studies, Hungarian Academy of Sciences et National Employment Non-Profit Public Company Ltd.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983490>

Le taux de réinsertion des participants sur le marché normal du travail semble avoir augmenté depuis 2009, mais il demeure très bas, en particulier pour les dispositifs administrés par les communes. En 2012, la proportion de personnes ayant trouvé un emploi normal juste après avoir participé au programme de travaux publics n'était que de 5 % (graphique 2.8), même si elle s'établissait à 9 % au bout d'un semestre.

### **Assurer la réinsertion professionnelle des participants au programme de travaux publics**

Il est généralement considéré que les programmes de travaux publics font partie des instruments d'activation les moins efficaces (Card et al., 2010). L'expérience antérieure de la Hongrie ne fait pas exception à la règle (Budapest Institute, 2011). Les travaux publics devraient donc demeurer un mécanisme de transition, comme l'envisagent les autorités. Ils devraient être uniquement axés sur les personnes peu qualifiées qui sont sans emploi depuis une période prolongée. Pour les autres groupes, des procédures d'activation classiques reposant sur le SPE – qui figurent globalement parmi les instruments d'activation les plus efficaces dans une perspective internationale – donneront probablement de meilleurs résultats, sous réserve que les capacités du SPE soient suffisantes (voir ci-après). Compte tenu de leur faible niveau de qualification, de leur manque d'expérience professionnelle récente et des risques de discrimination à l'égard des Roms, il est très difficile d'activer les participants au programme de travaux publics et cela nécessite une approche globale et déterminée, conjuguant formation et aide à la transition vers le marché normal du travail.

Suivant les recommandations de l'*Étude économique de l'OCDE de 2012 sur la Hongrie* (OECD, 2012a), les autorités ont l'intention de mettre davantage l'accent sur la formation des participants aux travaux publics. La proportion de participants qui recevaient une formation n'était que de 5 % environ en 2012. Les autorités projettent d'utiliser des financements de l'UE pour former 30 % des participants au programme de l'hiver 2014, qui a débuté en novembre 2013. La formation est axée sur l'acquisition de qualifications dans le domaine agricole ainsi que de compétences de base à caractère général et professionnel. Étant donné la forte incertitude qui entoure la question de savoir quels programmes de formation pourraient être adaptés aux différents groupes de participants, il faudrait contrôler attentivement l'efficacité des divers dispositifs afin d'en améliorer la qualité et le ciblage au fil du temps. On pourrait également envisager d'accorder une plus grande importance aux services, dans la mesure où ils pourraient offrir davantage de perspectives d'emploi que l'agriculture sur le long terme. Cette formation sera organisée exclusivement par un établissement public, l'Institut Türr István, chargé de la formation professionnelle des adultes. Cette centralisation pourrait faciliter l'organisation du dispositif, mais il existe un risque de doubles emplois et de manque de coordination avec le SPE, qui gère déjà des mécanismes d'activation des chômeurs, notamment en sous-traitant des activités de formation à un réseau de prestataires (essentiellement privés). Une coordination et une intégration plus poussées entre les deux renforceraient l'efficacité des mesures d'activation, et il conviendrait d'envisager de faire appel à des prestataires privés pour former les participants au programme de travaux publics.

Au-delà de leur formation, il conviendrait de faciliter la transition des participants au programme de travaux publics vers des emplois normaux. Au niveau local, une plus grande coordination s'impose entre les communes, les centres pour l'emploi appartenant au réseau du SPE, les organisations non gouvernementales (ONG) et les entreprises privées. Les communes pourraient, par exemple, être autorisées et incitées à « prêter » des participants au programme de travaux publics, de préférence après leur formation ou en leur permettant de se former en parallèle, à des ONG ou des entreprises privées dans un cadre administratif simple (encore qu'un dispositif existant n'ait suscité quasiment aucune demande en raison de sa portée limitée, de sa complexité administrative et de son caractère peu incitatif pour les communes). Même si cela pourrait priver d'emploi d'autres

travailleurs faiblement rémunérés (mais dans sa forme actuelle, il est possible que le programme de travaux publics se traduise déjà par des transferts d'emplois), un tel mécanisme se traduirait sans doute par une augmentation globale de l'emploi, par la suppression de certains emplois informels et par une réinsertion professionnelle plus aisée des participants au programme de travaux publics. De manière plus générale, il faudrait renforcer les incitations des communes à mettre l'accent sur l'activation, par exemple en leur attribuant une prime en fonction du devenir à moyen terme des participants sur le marché du travail.

Ainsi que l'ont montré des projets pilotes, il pourrait également être judicieux de donner aux participants au programme de travaux publics les moyens de créer des microentreprises. La promotion de ce type d'entrepreneuriat suppose de réduire encore les charges administratives et de développer des dispositifs spécifiques de formation et de mentorat ainsi que le microfinancement.

### **Renforcer l'aide aux demandeurs d'emploi**

Les effectifs du service public de l'emploi (SPE) semblent faibles en termes de comparaison internationale, même si les différences de domaines de compétences du SPE entre pays rendent ce type de comparaison difficile (tableau 2.1). Depuis le milieu des années 2000, le nombre de demandeurs d'emploi par agent du SPE a augmenté de moitié. Une modernisation des infrastructures du SPE a pu déboucher sur des gains d'efficacité, mais l'affectation de certaines ressources à des tâches telles que la réadaptation des personnes handicapées s'est aussi traduite par une réduction des effectifs chargés des mesures d'activation classiques. En conséquence, les contacts avec les chômeurs se limitent souvent aux vérifications administratives obligatoires, ce qui ne laisse guère de place à une assistance individualisée. En vue d'y remédier, les autorités mettent en œuvre un programme financé en partie par l'UE pour la période 2011-15 destiné à apporter une aide plus complète aux groupes défavorisés, comme les jeunes, les personnes peu qualifiées ou les demandeurs d'emploi handicapés. Il s'agit là d'une initiative bienvenue, dans la mesure où ce type de soutien personnalisé peut améliorer les perspectives d'emploi des bénéficiaires (Budapest Institute, 2013). Néanmoins, il devrait s'accompagner d'un renforcement plus général des capacités du SPE, afin que tous les demandeurs d'emploi reçoivent une aide suffisante à la recherche d'emploi. En outre, une exploitation plus poussée des données disponibles par le biais d'un système de profilage statistique améliorerait le ciblage et l'efficacité des politiques d'activation. Une rationalisation du réseau de centres pour l'emploi pourrait également être envisagée, dans la mesure où de nombreux centres locaux, bien qu'ils offrent l'avantage de la proximité, sont trop petits pour pouvoir fournir des services d'aide complets (Fazekas and Scharle, 2012).

En complément d'autres instruments, un programme de « Garantie pour le premier emploi » a été lancé en 2012 et étoffé en 2013 afin de faciliter l'intégration des jeunes sur le marché du travail. Dans le cadre de ce programme, les centres du SPE sélectionnent des primo-demandeurs d'emploi et les placent dans certaines entreprises. Leurs salaires sont intégralement pris en charge par l'État pendant six mois à concurrence de 150 % du salaire minimum, cette aide étant assortie depuis 2013 d'une obligation de prolongation de la relation d'emploi pendant au moins trois mois. Plus de 7 000 personnes ont bénéficié de ce programme en 2012, et environ la moitié était encore en emploi après la fin de la période de versement des subventions salariales. Cette aide personnalisée aux primo-demandeurs d'emploi est bienvenue, même si, en mobilisant des ressources limitées dans le cadre du

Tableau 2.1. **Charge de travail moyenne dans le service public de l'emploi**

	Année	Demandeurs d'emploi inscrits (en milliers)	Effectifs du service public de l'emploi (SPE) (en milliers) <sup>1</sup>	Nombre de demandeurs d'emploi par agent du SPE
<b>En Hongrie</b>				
	2000	390.5	4.2	94
	2005	410.6	4.4	94
	2006	403.4	4.3	94
	2007	445.0	3.9	113
	2008	477.4	4.0	119
	2009	604.6	4.3	139
	2010	591.3	4.6	130
	2011	552.3	4.3	129
	2012	569.3	3.9 (4.2) <sup>2</sup>	145 (135) <sup>2</sup>
	2013	..	4.2 (4.4) <sup>2</sup>	..
<b>Dans d'autres pays européens<sup>3</sup></b>				
(sachant que le champ de compétences du SPE varie suivant les pays)				
	<b>2011</b>			
Allemagne		5 207.6	110.0	47
Autriche		258.6	4.9	53
Belgique		547.4	10.0	54
Danemark		207.7	5.8	36
Espagne		5 745.3	9.4	613
Estonie		53.2	0.5	108
Finlande		470.4	3.9	120
Grèce		576.6	3.4	169
Irlande		444.9	0.6	778
Pays-Bas		625.6	5.0	125
Pologne		2 011.2	23.8	84
Portugal		639.7	3.6	177
République slovaque		401.5	2.3	172
République tchèque		509.2	7.3	70
Royaume-Uni		1 473.0	72.9	20
Slovénie		110.7	1.0	112
Suède		679.0	10.8	63

1. Pour la Hongrie sont inclus dans ces effectifs les personnes employées dans le cadre des programmes de l'Union européenne (UE) financés par le Fonds social européen. Rupture de série en 2012.
2. Les chiffres entre parenthèses incluent les effectifs de l'Inspection hongroise du travail et de l'Institut national pour la formation professionnelle et la formation des adultes, qui ont été fusionnés avec l'Agence nationale pour l'emploi. Le nombre de 2013 est une estimation.
3. Les nombres de demandeurs d'emploi indiqués pour la Grèce et le Royaume-Uni sont ceux de 2010. Les statistiques relatives aux SPE sont les dernières données disponibles dans les fiches par pays consultables sur le site Internet de la Commission européenne, qui se rapportent à 2010 ou 2011 dans la plupart des cas. Le champ de compétences du SPE varie suivant les pays en termes de catégories de population couvertes (comme les personnes handicapées, ou les demandeurs d'emploi ayant déjà un travail) et de prestations fournies (qui peuvent prendre la forme, par exemple, de services d'orientation professionnelle ou de formation interne). Pour en savoir plus, voir l'étude du Mobility Lab intitulée « PES Business Models », consultable sur le site Internet de la Commission européenne (lien hypertexte ci-dessous).

Source : Pour la Hongrie, K. Fazekas et Á. Scharle (dir. pub.) (2012), *From Pensions to Public Works : Hungarian Employment Policy from 1990 to 2010*, Hungarian Central Statistical Office et Service public de l'emploi. Pour les autres pays européens, statistiques sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits tirées d'Eurostat (2013), « Politiques du marché du travail », *Base de données Eurostat*, septembre, et statistiques sur les effectifs des SPE tirées de Commission européenne, Emploi, affaires sociales et inclusion, Services publics de l'emploi, <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=105&langId=fr>, consulté en septembre 2013.

SPE, elle risque d'être accordée au détriment d'autres demandeurs d'emploi si la capacité du service public de l'emploi n'est pas renforcée. Dans la mesure où ce type de dispositif peut avoir des coûts d'efficacité importants, il est essentiel qu'il soit bien ciblé, mais cela

ne va pas de soi. Il est possible que des subventions salariales aussi importantes ne soient pas nécessaires pour des personnes ayant un niveau de qualification relativement élevé, tandis que certains individus peu qualifiés peuvent avoir besoin de se former avant de travailler, ou de conjuguer les deux. De ce point de vue, il pourrait être intéressant d'élargir ce dispositif à la formation professionnelle par apprentissage. En tout état de cause, le financement intégral par l'État semble excessif, étant donné qu'il permet aux centres pour l'emploi d'offrir une main-d'œuvre gratuite à certaines entreprises (pour laquelle l'obligation de prolongation de la relation d'emploi ne couvre qu'une courte période). On pourrait atténuer ce problème en réduisant la subvention salariale, ce qui allègerait également le coût budgétaire du dispositif, et inciterait peut-être davantage les entreprises à investir dans les participants.

### **Allonger la durée d'indemnisation du chômage**

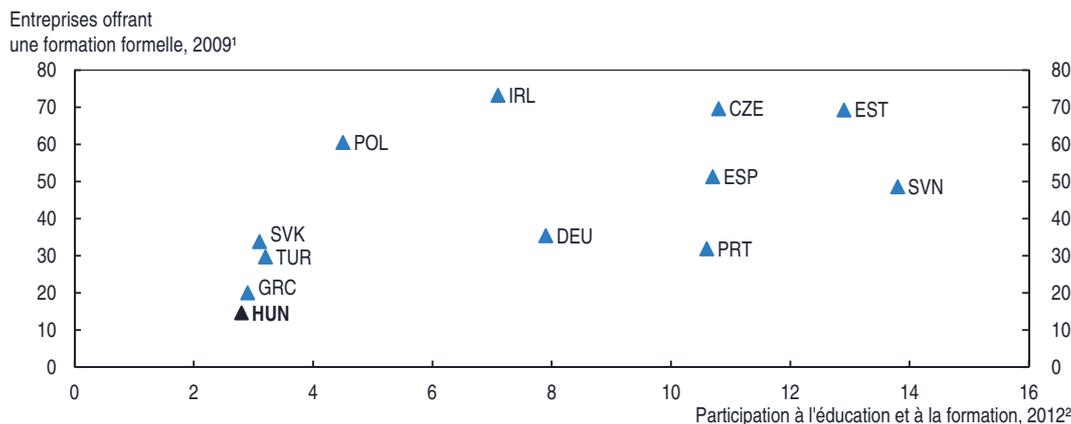
En 2012, la durée de versement des allocations de chômage a été réduite de neuf à trois mois pour les travailleurs âgés de moins de 55 ans (alors que la moyenne de l'OCDE s'établissait à 15 mois en 2010). Cette mesure peut stimuler l'offre de travail, mais elle pourrait avoir un coût élevé en termes de pauvreté et de mauvaise affectation des ressources en main-d'œuvre, notamment au regard de la lourdeur actuelle de la conjoncture. Cette période raccourcie d'indemnisation laisse en effet peu de temps aux demandeurs d'emploi pour trouver le poste le plus adapté à leur profil, et peut également les dissuader de s'engager dans une formation ou de faire preuve de mobilité géographique, entravant du même coup le redéploiement des travailleurs entre secteurs et régions. Des données empiriques laissent à penser que des périodes plus brèves d'indemnisation vont de pair avec un redéploiement plus limité des emplois et donc une plus faible productivité (Boeri and Macis, 2010). Un autre effet indirect réside dans la réduction de l'influence exercée par le SPE sur les demandeurs d'emploi. Depuis l'entrée en vigueur de la mesure susmentionnée, moins de 10 % des demandeurs d'emploi reçoivent encore des allocations de chômage et les incitations à rester en contact avec le SPE ont été affaiblies. Il est donc quasiment impossible d'appliquer un système de sanctions graduelles pour favoriser une recherche active d'emploi. Globalement, il conviendrait d'allonger quelque peu la durée d'indemnisation du chômage. Cet allongement devrait aller de pair avec des mesures adéquates de suivi et d'exécution des obligations de recherche d'emploi. Par ailleurs, les allocations pourraient être dégressives dans le temps, ce qui inciterait davantage encore les chômeurs à rechercher activement un emploi.

### **Favoriser la formation tout au long de la vie et améliorer sa qualité**

La formation tout au long de la vie peut contribuer de manière importante à favoriser la mobilité entre professions et secteurs, mais elle est peu développée en Hongrie (graphique 2.9 ; OECD, 2012b). En 2011, 14 % seulement des chômeurs étaient en formation. Les incitations des entreprises à former leur personnel ont été réduites en 2012, étant donné que la possibilité de déduire intégralement les coûts de formation de la contribution à la formation professionnelle (une cotisation patronale prélevée au taux de 1.5 % sur les salaires) a été supprimée, sauf pour les apprentis. Des financements complémentaires de l'UE ont largement compensé la perte de cette subvention en 2012-13, même s'ils peuvent aller de pair avec des frais administratifs plus importants. Les autorités pourraient envisager de remettre en place des subventions à la formation, auquel cas il serait préférable que ces aides demeurent partielles afin de réduire les coûts d'efficience et les

Graphique 2.9. **Adultes scolarisés et en formation**

En pourcentage



1. Entreprises proposant des programmes de formation formelle à leurs salariés permanent à temps plein. Données relatives à 2008 pour la Turquie et à 2005 pour l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal.
2. Participation à l'éducation et à la formation formelles et non formelles des personnes âgées de 25 à 64 ans. En pourcentage de la population du même groupe d'âge.

Source : Eurostat (2013), « Population et conditions sociales : Éducation et formation tout au long de la vie – Données de l'EFT », Base de données d'Eurostat, décembre, et Banque mondiale (2013), Enterprise Surveys, [www.enterprisesurveys.org](http://www.enterprisesurveys.org).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983509>

risques d'abus associés à ce type de dispositif. La taille considérable de l'économie informelle pourrait également faire obstacle à la formation tout au long de la vie, dans la mesure où les employeurs informels sont moins incités à former leur personnel.

Une approche différente (ou complémentaire) pourrait consister à accorder la subvention aux personnes et non aux entreprises, par exemple en créant un système de comptes individuels de formation. De tels systèmes existent sous différentes formes dans un certain nombre de pays de l'OCDE, comme les États-Unis, la France et le Royaume-Uni (Cedefop, 2009 ; Gautié and Perez, 2012). Cette réorientation pourrait favoriser la mobilité des travailleurs, dans la mesure où ceux-ci seraient plus susceptibles que les entreprises de choisir des formations leur permettant ensuite de changer de secteur. Cela dit, les comptes individuels de formation peuvent être complexes d'un point de vue administratif et posent des problèmes d'accès aux personnes peu qualifiées.

Des mesures s'imposent pour améliorer la qualité des formations, notamment pour les demandeurs d'emploi. Le secteur est très fragmenté, étant donné que les centres locaux du SPE sous-traitent les services de formation à plus de 1 000 établissements privés et, dans une proportion plus limitée, à l'Institut Türr István, qui est un établissement public. Bien qu'il existe depuis longtemps des instruments d'évaluation de l'efficacité des principales politiques d'activation de la main-d'œuvre (sous la forme d'un suivi annuel réalisé par l'Agence nationale pour l'emploi et de rapports occasionnels publiés par des chercheurs indépendants), les informations disponibles sur l'efficacité des différents prestataires de formation sont des plus limitées. Des observations ponctuelles laissent entrevoir une qualité de services inégale et même des cas de corruption, ainsi qu'un taux d'abandon élevé. Lorsque des procédures d'évaluation existent, généralement sous la forme de questionnaires adressés aux participants concernant leur situation sur le marché du travail au bout de quelques mois, elles ne sont guère utiles en raison de taux de non-réponse élevés.

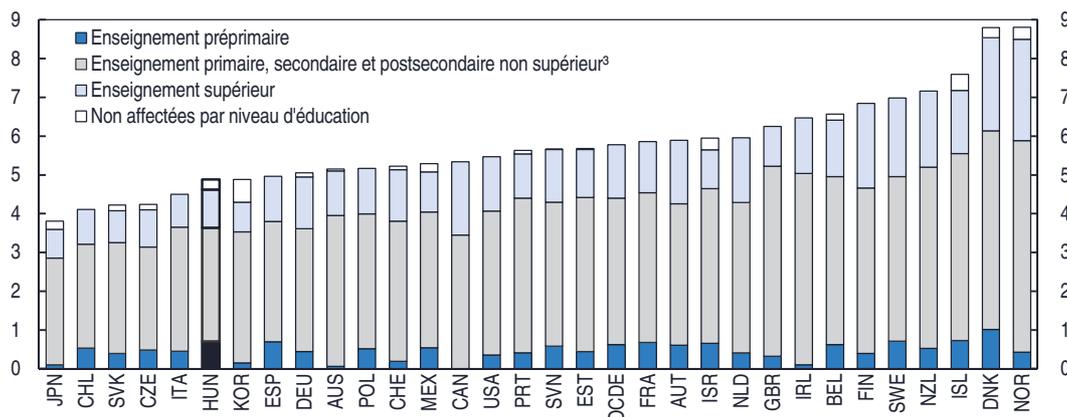
Pour renforcer l'utilité des formations sur le marché du travail, les autorités les ont axées davantage sur les qualifications professionnelles, les compétences linguistiques et la maîtrise des technologies de l'information (TI) – dans les deux derniers domaines, 70 000 adultes ont déjà bénéficié d'une formation financée par l'UE sur la période de 12 mois qui s'est achevée en septembre 2013, dont la moitié l'ont terminée avec succès (sachant que ce programme se poursuit). De manière plus générale, la réalisation de gains d'efficacité nécessite d'améliorer la qualité des évaluations, par exemple en incitant financièrement les participants à répondre aux questionnaires. De manière bienvenue, une loi récente a instauré l'obligation pour les autorités d'évaluer tous les deux ans la qualité des établissements de formation. Ces évaluations devraient être rendues publiques et les demandeurs d'emploi devraient être davantage associés au choix de leur prestataire de formation, en vue de favoriser une concurrence sur la qualité entre prestataires. Un tel renforcement de la transparence révélerait en outre quel type de formation est le plus adapté aux capacités des demandeurs d'emploi et aux besoins du marché du travail, ce qui permettrait une orientation plus efficace des demandeurs d'emploi.

### **Améliorer la formation initiale afin qu'elle corresponde aux besoins du marché du travail**

Sur le long terme, la réduction de l'inadéquation entre offre et demande de travail passe par une amélioration des résultats scolaires et des qualifications permettant de mieux satisfaire les besoins du marché du travail. Certains résultats du système d'enseignement sont relativement bons, en particulier au regard du niveau assez bas des dépenses d'éducation (graphique 2.10). Le taux de diplômés de l'enseignement secondaire est relativement élevé parmi les jeunes générations et les résultats moyens obtenus dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) correspondent peu ou prou à la moyenne de l'OCDE (OECD, 2013a ; OECD, 2010b). Néanmoins, le nombre de jeunes sortant prématurément du système scolaire reste élevé, la qualité de la formation professionnelle est faible et le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur reste inférieur à la moyenne de l'OCDE. En outre, malgré le taux de fréquentation relativement élevé de l'enseignement préscolaire, le milieu d'origine des enfants a une plus forte influence sur leurs résultats que dans la plupart des autres pays de l'OCDE (graphique 2.11). Or, le niveau de formation a une incidence marquée sur les perspectives d'emploi et de rémunération par rapport à celle observée dans d'autres pays (graphique 2.2 ; OECD, 2012c). Le gouvernement met en œuvre de vastes réformes à tous les niveaux du système d'enseignement, qui sont présentées dans les encadrés ci-après.

#### **Remédier aux inégalités dans l'enseignement primaire et secondaire**

La Hongrie se caractérise par le taux le plus élevé de ségrégation sociale en milieu scolaire, mesuré sur la base de la profession des parents (Jenkins et al., 2008). En conséquence, on observe de fortes variations des résultats des élèves entre établissements et des variations qui restent relativement faibles à l'intérieur des établissements. Ceux qui se trouvent dans de petites localités (comptant moins de 3 000 habitants), en particulier, affichent des résultats nettement moins bons que les autres (OECD, 2010c). Cette ségrégation tient à la fois aux inégalités sociales dans le pays, notamment à la surreprésentation des pauvres et des Roms dans les zones rurales, et à la pratiques relativement généralisée de sélection des élèves par les établissements en fonction de leur dossier scolaire. Cette sélection peut débiter à l'entrée dans l'enseignement primaire et

Graphique 2.10. **Dépenses publiques par niveau d'éducation**<sup>1</sup>En pourcentage du PIB, 2010<sup>2</sup>

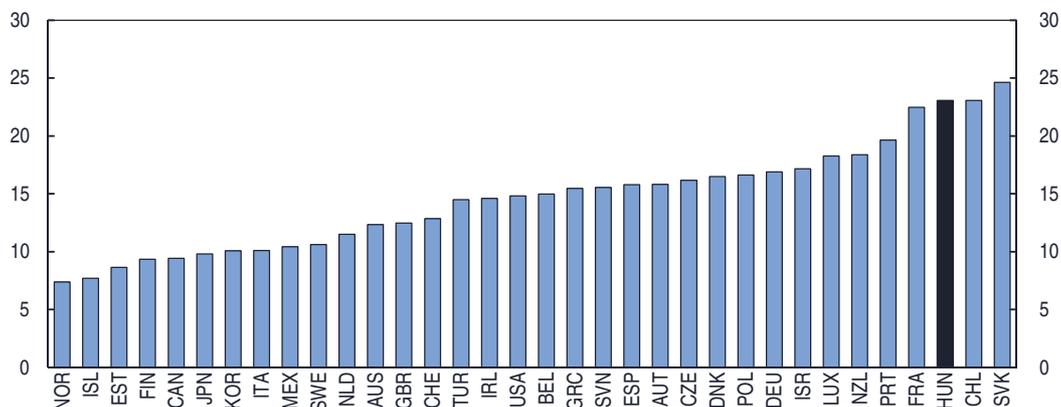
1. Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et aides publiques aux ménages (destinées à couvrir les frais de subsistance, comme les bourses et autres subventions versées aux élèves/étudiants ou aux ménages et les prêts étudiants) et à d'autres entités privées.

2. 2009 pour l'Allemagne et le Canada.

3. Inclut l'enseignement préprimaire dans le cas du Canada.

Source : OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932983528>

Graphique 2.11. **Inégalités face à l'éducation**Influence du milieu socioéconomique sur les résultats scolaires, pourcentage, 2012<sup>1</sup>

1. Pourcentage de la variance des résultats des élèves expliqué par l'indice de statut économique, social et culturel (SESC) du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). R-carré x 100.

Source : OCDE (2013), *Résultats du PISA 2012. L'équité au service de l'excellence* (Volume II).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932983547>

90 % des jeunes fréquentent des établissements qui sont en position de choisir leurs élèves (Havas, 2009 ; OECD, 2012d). Il est possible que cette ségrégation se soit accentuée au cours des dix dernières années, dans la mesure où le nombre d'établissements comptant une majorité de Roms parmi leurs élèves a augmenté (European Commission, 2013b).

Une réduction de cette ségrégation améliorerait les chances de réussite des enfants défavorisés, dans la mesure où l'on considère généralement que la ségrégation affaiblit leurs résultats. Des effets négatifs substantiels ne se matérialisent sans doute qu'au-delà d'une certaine proportion d'élèves défavorisés par classe (30 à 70 % suivant les caractéristiques de l'établissement), ce qui signifie qu'une plus grande diversité pourrait

améliorer les résultats des élèves défavorisés sans pour autant influencer fortement sur les résultats des jeunes mieux lotis (Karsten, 2010). Pour lutter contre la ségrégation, notamment à l'égard des enfants roms, les autorités pourraient fermer certains établissements se trouvant dans de petites localités rurales – malgré les pressions politiques qui s'exercent en faveur du maintien en activité de tous les établissements – et leurs élèves pourraient être envoyés dans des établissements présentant une plus forte diversité socioéconomique, situés dans des localités de plus grande taille, même si cela entraînerait une perte de proximité et une augmentation des coûts de transport (qui devrait être compensée par les pouvoirs publics, afin d'empêcher des phénomènes d'abandon scolaire). Un vaste programme de fermeture de petits établissements scolaires ruraux mis en œuvre au Portugal au cours de la seconde moitié des années 2000 a eu des résultats globalement positifs en termes d'efficacité et d'intégration des élèves défavorisés (voir l'encadré 5.2 dans OECD, 2013b).

Les autorités pourraient également envisager de prendre d'autres mesures pour lutter contre la ségrégation, notamment de créer des incitations financières en vue d'amener les établissements scolaires de qualité à attirer des élèves défavorisés, ou de réduire dans une certaine mesure la capacité des établissements de choisir leurs élèves, en subordonnant cette sélection au respect de certaines règles de diversité scolaire (OECD, 2012d). Selon une loi de 2012, la proportion d'élèves défavorisés dans chaque établissement ne doit pas excéder de plus de 15 points de pourcentage la proportion de personnes défavorisées dans la localité concernée. Néanmoins, il est probable que ces dispositions aient un effet limité compte tenu de la ségrégation géographique qui prévaut.

Pour améliorer encore les perspectives des élèves défavorisés, il faudrait affecter davantage de ressources aux établissements où ils sont surreprésentés. La recentralisation des compétences de 2013 pourrait avoir un effet bénéfique de ce point de vue, dans la mesure où les communes pauvres étaient souvent dépourvues des ressources nécessaires pour financer les infrastructures scolaires, tandis que l'administration centrale peut débloquer des fonds plus importants (encadré 2.2). L'augmentation générale des salaires des enseignants peut également faciliter le recrutement et le maintien en place d'enseignants plus qualifiés. Néanmoins, il faudrait prendre des mesures supplémentaires pour attirer les chefs d'établissement et les enseignants les plus qualifiés et expérimentés dans les établissements les plus difficiles, ce qui est essentiel pour améliorer leurs résultats (OECD, 2012d). Les enseignants en poste dans des zones défavorisées reçoivent certes une prime, mais elle ne représente que 10 % environ du salaire et son niveau relatif est plus faible pour les enseignants expérimentés. Pour attirer et conserver de meilleurs enseignants dans les zones difficiles, il faudrait revoir cette prime à la hausse et, de manière plus générale, améliorer les conditions de travail, notamment en utilisant davantage les financements de l'UE pour des projets éducatifs. En outre, les enseignants débutants affectés dans des zones défavorisées devraient être mieux préparés aux spécificités de leur environnement par le biais d'une formation spécifique et d'un tutorat. Il faudrait également favoriser l'implication des parents, par exemple en mettant en place des coordinateurs chargés de faire le lien entre les parents et l'école pour faciliter les contacts entre les enseignants, les familles et les collectivités (OECD, 2010d).

Il est important de préserver un degré suffisant d'autonomie des établissements, afin de leur permettre de s'adapter au contexte local, en particulier dans les zones défavorisées. Certains éléments empiriques laissent à penser que les systèmes éducatifs décentralisés tendent à donner de meilleurs résultats si l'autonomie va de pair avec l'obligation de

**Encadré 2.2. Réformes récentes dans l'enseignement primaire et secondaire**

En 2013, la responsabilité de l'enseignement primaire et secondaire a été transférée des communes à l'administration centrale. Seul l'entretien des établissements scolaires dans les grandes communes (comptant plus de 3 000 habitants) reste de la compétence des autorités municipales. L'administration centrale a repris en charge le financement des établissements scolaires, qui n'ont plus de budget indépendant, ainsi que certaines prérogatives traditionnelles des chefs d'établissement, telles que le recrutement et le renvoi des enseignants. Pour gérer ces compétences, un nouvel échelon administratif a été créé, l'Institut Klebelsberg, avec un réseau constitué d'environ 200 antennes locales.

Les salaires des enseignants du primaire et du secondaire ont été augmentés de 34 % en moyenne en septembre 2013. De nouvelles hausses de l'ordre de 10 % par an sont envisagées pour les trois années à venir. En contrepartie, le faible temps de travail des enseignants doit être allongé. Cette mesure, qui correspond à une recommandation formulée dans l'*Étude* de 2010\*, devrait faciliter le recrutement et la conservation des meilleurs enseignants, car après de nombreuses années de gel des rémunérations, les salaires des enseignants étaient devenus très bas par rapport à ceux d'autres professions exigeant le même niveau de qualification.

Un certain nombre de mesures financées en grande partie par l'Union européenne (UE) visent à améliorer les chances de réussite des élèves défavorisés. L'éducation préscolaire deviendra obligatoire pour les enfants de plus de trois ans en 2015 (sachant que 94 % d'entre eux y sont déjà inscrits), ce qui constitue une avancée bienvenue dans la mesure où la préscolarisation des enfants issus de milieux défavorisés améliore généralement leurs résultats. Un programme baptisé « Pour un bon départ » vise à aider les jeunes enfants des zones défavorisées en leur apportant un soutien pédagogique et social dans des centres spécifiques et en favorisant l'implication des parents. Afin de réduire l'abandon scolaire, des programmes « passerelle » ont été lancés en 2013 pour aider les jeunes en difficulté au niveau de l'enseignement élémentaire à acquérir des compétences de base et une qualification professionnelle partielle, et un programme de soutien périscolaire (TANODA) a été mis en place. Un programme baptisé « Pour la route » apporte une aide aux jeunes issus de milieux défavorisés (dont la moitié au moins sont des Roms) de la 7<sup>e</sup> année de scolarité à la première année d'études universitaires, sous la forme d'une bourse mensuelle (dont le montant dépend des résultats scolaires) et d'un tutorat.

\* OCDE (2010), *Études économiques de l'OCDE : Hongrie 2010*.

rendre des comptes (OECD, 2010e ; Blöchliger et al., 2013). Les établissements scolaires jouissaient traditionnellement d'une forte autonomie en Hongrie, mais la réforme centralisatrice de 2013 l'a sensiblement réduite, au moins en théorie. En pratique, l'impact de cette réforme dépendra grandement de la façon dont elle est mise en œuvre et de l'évolution des relations entre les établissements scolaires et l'Institut Klebelsberg créé il y a peu, qui assumera pour l'administration centrale les compétences recentralisées. Dans ce contexte, les autorités devraient veiller à ce que les établissements conservent leur autonomie d'organisation et une certaine autonomie pédagogique, notamment concernant la gestion des ressources humaines, et axer l'Institut Klebelsberg sur l'évaluation comparative des établissements en vue responsabiliser davantage les chefs d'établissement, l'apport d'un soutien logistique et l'adoption d'initiatives en faveur des élèves défavorisés.

### **Tirer le meilleur parti de la réforme de la formation professionnelle**

Il est essentiel de rehausser la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) pour améliorer les perspectives d'emploi des personnes peu qualifiées. La qualité et l'image de l'EFP se sont dégradées peu à peu après la transition vers l'économie de marché, dans la mesure où il ne s'est pas adapté aux changements considérables qu'a connus la demande de travail (OECD, 2008a ; OECD, 2010f ; European Commission, 2011). En 2013 a pris effet une réforme importante, qui vise à rapprocher les qualifications des étudiants des besoins du marché travail en renforçant la dimension pratique de la formation et en impliquant davantage les entreprises privées (encadré 2.3). Ce dernier point est positif, dans la mesure où cela peut favoriser une meilleure concordance entre les qualifications et les emplois disponibles et faciliter la transition de l'école à la vie active. Pour que le système en place soit plus efficace, il faudrait veiller à ce que la formation pratique complémentaire soit assurée, comme prévu, en entreprise (par exemple sous forme d'apprentissage) plutôt qu'en atelier dans les établissements scolaires ou dans le réseau de centres régionaux de formation (TISZK) mis en place à la fin des années 2000, dont le bilan est mitigé (Cseres-Gergely, 2010). Il pourrait être nécessaire de prendre des mesures d'incitation supplémentaires pour encourager les entreprises à former des apprentis.

#### **Encadré 2.3. La réforme de la formation professionnelle**

Une réforme importante de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) est entrée en vigueur en 2013. Le cursus des établissements de formation professionnelle a été raccourci de quatre à trois ans et l'accent a été mis davantage sur la formation pratique, tant dans les établissements de formation professionnelle que dans les établissements secondaires professionnels (moins orientés vers la pratique). En moyenne, la part de la formation pratique devrait atteindre environ 70 % dans les établissements de formation professionnelle, alors qu'elle avoisinait 50 % avant la réforme. Cette formation pratique commencera en outre plus tôt, au cours de la première année en établissement professionnel (9<sup>e</sup> année), alors qu'elle débutait précédemment la 10<sup>e</sup> année dans les établissements de formation professionnelle et la 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> année dans les établissements secondaires professionnels.

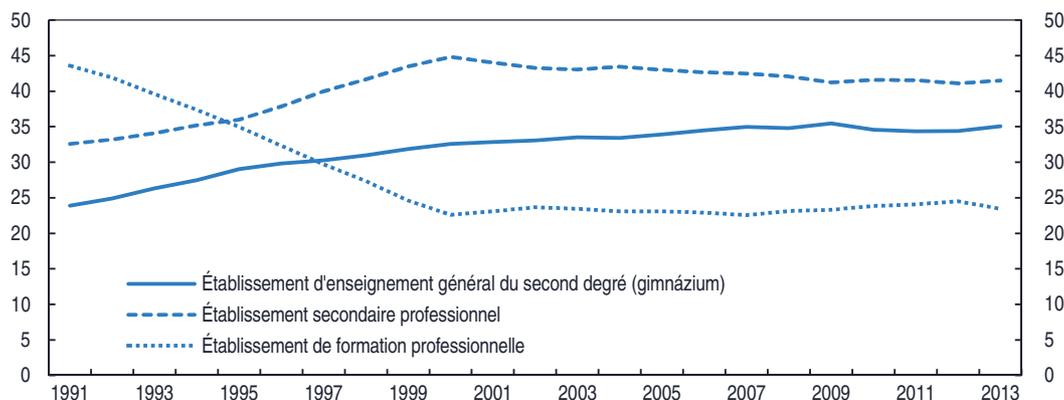
Cette réforme renforce également l'implication des entreprises privées dans l'EFP. Elle donne un rôle accru aux chambres de commerce dans la définition du contenu des formations, l'objectif étant qu'elles soient plus adaptées aux besoins du marché du travail. Elle vise également à étoffer les éléments de formation en alternance (systèmes d'apprentissage), notamment par le biais de financements supplémentaires de l'Union européenne (UE). Les nouvelles dispositions relatives aux exigences professionnelles et aux critères d'examen visent à assurer une correspondance plus étroite avec les besoins du marché du travail. Afin d'encourager les jeunes à poursuivre des études dans des domaines pouvant connaître des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, les autorités ont établi des listes de métiers « en tension » (définies au niveau des comtés sur la base des vacances d'emplois et d'enquêtes réalisées auprès des entreprises) et les jeunes qui se forment à ces professions peuvent obtenir des bourses d'études.

L'inconvénient de cette réforme, c'est que le raccourcissement du cursus et la diminution de la place accordée à l'enseignement général risquent fort d'affaiblir les compétences générales. Or, un déficit de compétences générales, en particulier en termes de lecture, d'écriture et de calcul, peut poser un problème d'employabilité à long terme,

dans la mesure où il peut entraver la reconversion nécessaire pour s'adapter à l'évolution des besoins du marché du travail. Reporter l'orientation des élèves contribuerait à remédier à ce déficit de compétences générales. À l'heure actuelle, l'orientation vers l'enseignement général, les établissements secondaires professionnels ou les établissements de formation professionnelle (sachant que ces derniers sont ceux qui mettent le plus l'accent sur les compétences pratiques et regroupent un quart des élèves, graphique 2.12) a lieu à l'âge de 14 ans, contre 15 ou 16 ans dans la plupart des autres pays de l'OCDE. En général, on considère qu'une orientation précoce a des retombées négatives sur les élèves envoyés dans les filières peu valorisées, sans améliorer pour autant les résultats moyens (OECD, 2012d). En Hongrie, elle contribue en outre à perpétuer les fortes inégalités socioéconomiques (Csapó, 2009 ; OECD, 2010f). Les autorités devraient non seulement retarder l'orientation, mais aussi atténuer ses conséquences négatives à court terme en développant les possibilités de changer d'orientation et en mettant en place des structures flexibles dans le cadre desquelles les enfants sont regroupés en fonction de leurs capacités uniquement pour certaines matières. Cela serait grandement facilité par une poursuite du regroupement entre les établissements secondaires professionnels et les établissements de formation professionnelle, dont la plupart sont maintenant placés sous la même direction mais ne se trouvent pas toujours dans les mêmes locaux. De plus, davantage de ressources devraient être consacrées à l'amélioration de la qualité de l'enseignement général dans les établissements de formation professionnelle, qui est généralement faible (Liskó, 2009).

Graphique 2.12. **Élèves de l'enseignement secondaire**

En pourcentage des élèves scolarisés à temps plein<sup>1</sup>



1. La dimension pratique de l'enseignement dispensé est plus marquée dans les établissements de formation professionnelle que dans les établissements secondaires professionnels.

Source : HCSO (2013), « Education », STADAT Tables, Hungarian Central Statistical Office, décembre

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983566>

La plus grande implication du secteur privé dans la définition du contenu de l'EFP est bienvenue. Pour améliorer encore l'adéquation de la formation aux besoins du marché du travail, il conviendrait de donner un rôle plus important à l'évaluation. Il faudrait collecter des données concernant le devenir professionnel des jeunes sortis du système d'EFP et les publier par établissement et par programme, comme cela avait été recommandé dans le rapport de 2008 consacré par l'OCDE à l'enseignement et à la formation professionnels hongrois (OECD, 2008a). Cela permettrait aux élèves de faire des choix plus éclairés, en particulier si cela

allait de pair avec une orientation professionnelle plus systématique. Cela contribuerait également à une définition des métiers « en tension », pour lesquels les élèves suivant un programme d'EFPP ont droit à des bourses spécifiques, plus transparente et davantage fondée sur des éléments factuels. De manière plus générale, compte tenu des liens traditionnellement étroits entre l'EFPP et le secteur manufacturier, les autorités devraient veiller à ce que les intérêts du secteur des services soient aussi pleinement pris en compte, dans la mesure où cette branche d'activité pourrait offrir de meilleures perspectives d'emploi à long terme.

### **Améliorer le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur et sa qualité**

Après avoir rapidement augmenté jusqu'au milieu des années 2000, le taux de scolarisation dans le système (essentiellement public) d'enseignement supérieur a diminué quelque peu. Conjugée à un taux élevé d'abandon des études, cette évolution s'est traduite par des taux de diplômés qui restent inférieurs à la moyenne de l'OCDE (European Commission, 2012 ; OECD, 2013a). Les perspectives d'emploi des diplômés sont plutôt bonnes, dans la mesure où ils trouvent généralement du travail rapidement et bénéficient d'un avantage de salaire relativement élevé (Strauss and de la Maisonneuve, 2007). Néanmoins, la qualité de l'enseignement supérieur est inégale, ce qui tient entre autres au recul des dépenses par étudiant au cours des dernières décennies, et ses résultats ne correspondent pas toujours aux besoins du marché du travail. Les entreprises déplorent fréquemment le manque de nouveaux ingénieurs (GVI, 2012), mais l'évolution des salaires des travailleurs non manuels dans l'industrie, qui n'a pas été plus favorable que dans les autres secteurs ces dernières années, n'offre aucune indication claire de pénurie. À l'heure actuelle, une majorité d'étudiants (financés par l'État) – sélectionnés essentiellement sur la base des résultats obtenus dans l'enseignement secondaire – ne paient pas de droits de scolarité, tandis que les autres (finançant eux-mêmes leurs études) en acquittent. Ce système à deux vitesses tend à être régressif, bien que les procédures d'admission comportent un élément de discrimination positive. En effet, la plupart des étudiants bénéficiant des aides de l'État sont issus d'un milieu relativement favorisé, et la voie de l'autofinancement peut être plus difficile d'accès pour les étudiants défavorisés, qui sont plus sensibles au coût de financement de leur cursus et aux risques associés aux prêts étudiants (Semjén, 2013).

Le nombre de candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur a diminué de 30 % environ au cours de la période 2011-13 et le nombre d'admis de plus de 25 %, malgré l'objectif déclaré de promotion de l'accès à l'enseignement (Government of the Republic of Hungary, 2013). Cela tenait dans une certaine mesure à des facteurs démographiques, mais aussi à une forte baisse des quotas de places financées par l'État en 2012 et à l'incertitude entourant les réformes importantes qui ont pris effet en 2013 (tableau 2.2 ; encadré 2.4). Une nouvelle obligation imposée aux étudiants, qui doivent désormais rembourser la moitié des aides de l'État en cas de non-achèvement de leur cursus dans un délai raisonnable, a également eu un effet dissuasif sur les candidatures, même si cette mesure pourrait faire diminuer les taux d'abandon des études. Les autorités prévoient de durcir les critères minimums d'admission au cours des deux années à venir, ce qui pourrait entraîner une nouvelle baisse du nombre d'étudiants, mais aussi, là encore, une diminution des taux d'abandon.

Les autorités ont mis en place un système de surveillance en 2009 pour collecter et publier des informations sur le devenir professionnel des diplômés de l'université. Comme prévu dans la loi de 2011 sur l'enseignement supérieur, ces informations devraient être utilisées de manière plus intensive par les autorités pour décider quels domaines d'étude

Tableau 2.2. **Candidatures et admissions dans l'enseignement supérieur**  
Procédure générale d'admission, milliers de personnes<sup>1</sup>

		2001	2004	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total	Nombres de candidatures	148.9	167.4	108.9	97.0	127.3	140.3	141.0	110.6	95.4
	Nombre d'admissions	98.0	109.9	81.6	81.1	94.7	98.2	98.2	80.1	72.7
	Financées par l'État	50.8	59.9	48.8	52.8	65.7	68.6	67.0	51.3	54.2
	Autofinancées	47.2	50.0	32.8	28.3	29.0	29.6	31.2	28.8	18.5
	Proportion d'admissions financées par l'État (%)	51.8	54.5	59.8	65.1	69.4	69.9	68.2	64.0	74.6
16 programmes relevant du droit, de l'économie, des sciences sociales et des lettres	Nombre d'admissions	..	..	25.2	25.0	25.2	23.1	22.4	16.3	13.5
	Proportion d'admissions financées par l'État (%)	..	..	36.3	39.7	39.0	37.9	33.0	6.3	8.2
Autres programmes	Nombre d'admissions	..	..	56.4	56.1	69.5	75.1	75.8	63.8	59.2
	Proportion d'admissions financées par l'État (%)	..	..	70.3	76.4	80.4	79.7	78.6	78.3	89.7

1. À partir de 2007 sont inclus dans ces statistiques les individus candidats à l'entrée et admis dans les programmes de master relevant du système de Bologne, qui se sont étoffés progressivement. De moins de 1 000 en 2007, le nombre de candidatures en master s'est hissé aux alentours de 24 000 en 2010, et 16 000 candidats environ ont vu leurs demandes acceptées.

Source : Autorités hongroises, [www.felvi.hu](http://www.felvi.hu).

elles privilégient par rapport aux autres. Ainsi, les pouvoirs publics ont fortement durci les conditions d'accès aux places financées par l'État dans 16 programmes relevant du droit, de l'économie, des sciences sociales et des lettres en 2012, en vue d'orienter des étudiants potentiels vers l'ingénierie et les sciences naturelles (même si le nombre d'étudiants inscrits dans ces domaines a également diminué en 2012-13). La palette d'indicateurs disponibles laisse effectivement entrevoir une relative surabondance de diplômés en sciences sociales et peut-être en lettres, mais ce constat n'est pas évident en droit et en économie, même si les perspectives des diplômés se sont dégradées dans ce dernier domaine (tableau 2.3 ; Varga, 2013). En outre, pour favoriser les carrières scientifiques, il faudrait aussi renforcer les matières scientifiques dans l'enseignement primaire et secondaire.

Il est possible qu'un des obstacles à l'entrée dans l'enseignement supérieur réside dans le fait que les étudiants issus de milieux défavorisés sont trop peu enclins à prendre des risques pour financer leur scolarité avec un prêt étudiant, même si son calendrier d'amortissement est déterminé en fonction de leurs revenus. Les crédits complémentaires, assortis d'une bonification plus importante, destinés à couvrir les frais de scolarité qui ont été créés en 2012 pourraient permettre d'améliorer la situation à cet égard (encadré 2.4). S'ils ne permettent pas de renforcer la scolarisation des jeunes issus de milieux défavorisés, en particulier dans les programmes qui comptent peu de places financées par l'État, les autorités devraient en outre élargir le bénéfice du financement des études par l'État à tous les candidats issus de milieux défavorisés qui satisfont aux critères d'admission. Cette mesure pourrait être financée par une extension du champ d'application des droits de scolarité (conjuguée à l'octroi de prêts étudiants) à davantage d'étudiants aisés, ce qui ne devrait vraisemblablement pas les dissuader de poursuivre leur formation, étant donné l'ampleur de l'avantage de salaire lié aux études universitaires.

Il est possible d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en rationalisant davantage l'offre. De nombreux établissements sont de petite taille, couvrent un trop grand nombre de domaines et peuvent offrir un enseignement de qualité relativement médiocre (OCDE, 2010f). La réforme du financement des universités a constitué une mesure positive, puisqu'elle a réduit les possibilités de cours suivis par très peu d'étudiants, ce qui a

#### Encadré 2.4. La réforme de l'enseignement supérieur de 2012

Cette réforme a modifié la répartition des places financées par l'État (pour lesquelles les étudiants ne paient pas de droits de scolarité) entre les établissements, instauré de nouvelles obligations contractuelles pour les étudiants bénéficiant de ces aides de l'État, créé de nouveaux prêts destinés à faciliter l'autofinancement des études, rationalisé le financement des établissements et modifié leur gouvernance.

La pierre angulaire de la procédure d'admission demeure le classement des candidats sur une échelle de 500 points, correspondant essentiellement à leurs résultats scolaires antérieurs, une prime de 40 points étant attribuée aux candidats issus de milieux défavorisés. Ce classement détermine l'accès à l'université et l'octroi des places financées par l'État. Jusqu'en 2013, le gouvernement établissait le nombre de places financées par l'État en fixant des quotas par domaine d'étude et par université. En vue d'améliorer l'adéquation entre étudiants et universités, ces quotas ont été remplacés par des exigences de notes minimales par programme d'étude, conjuguées aux contraintes de capacités des universités. Dans 16 programmes d'étude relevant du droit, de l'économie, des sciences sociales et des lettres, les notes minimales exigées ont été fixées à un niveau nettement plus élevé (entre 410 et 465 points) que dans les autres domaines (240 points, seuil qui doit être relevé de 20 points en 2014 et de nouveau en 2015), ce qui confirme la décision de 2012 de durcir radicalement les conditions d'accès aux places financées par l'État dans ces programmes (tableau 2.2).

Si les étudiants ne terminent pas leur cursus dans un délai correspondant à 1.5 fois sa durée normale, ils devront rembourser la moitié des aides de l'État dont ils ont bénéficié. Une autre obligation nouvelle imposée aux personnes dont la formation est financée par l'État est de travailler en Hongrie pendant une période égale à la durée de leurs études au cours des 20 années consécutives à l'obtention de leur diplôme, ou de rembourser leurs droits de scolarité dans le cas contraire.

Afin d'aider les personnes qui financent elles-mêmes leurs études, le gouvernement a complété le système existant de prêts étudiants en mettant en place des crédits complémentaires – assortis d'une bonification plus importante – destinés à couvrir les droits de scolarité. Leur taux d'intérêt est fixé à 2 %, alors que celui appliqué dans le cadre du dispositif qui existait déjà est un taux variable et plus élevé (qui s'établissait à 8 % en 2012). Dans les deux dispositifs, le calendrier d'amortissement est déterminé en fonction du salaire, mais pas le montant total à rembourser.

Les budgets des établissements seront fondés sur leur nombre effectif, et non potentiel, d'étudiants financés par l'État. Cela incitera davantage les universités à attirer des candidats. Cela exercera en outre d'importantes pressions financières sur les universités les moins prestigieuses, généralement de plus petite taille et situées en dehors de Budapest, qui sont moins susceptibles de pourvoir toutes leurs places disponibles. Ces universités sont celles où le nombre d'étudiants a le plus fortement baissé. Au cours de la période 2011-13, les admissions ont reculé de 22 % dans les 10 plus grandes universités et de 33 % dans les 39 autres.

Plusieurs réformes du système de gouvernance ont renforcé l'influence du gouvernement. Le chef de chaque établissement public d'enseignement supérieur ne sera plus directement élu par le conseil d'université – l'assemblée représentative des parties prenantes universitaires (notamment du personnel enseignant et non enseignant ainsi que des étudiants) – mais sélectionné par le gouvernement à partir d'une liste établie par le conseil d'université. Les auditeurs internes et les directeurs économiques seront également nommés par le gouvernement. L'influence exercée par le gouvernement sur le comité qui homologue les programmes universitaires a également été renforcée. En outre, les limites de capacité des programmes d'étude seront soumises à l'approbation du gouvernement.

**Tableau 2.3. Enseignement supérieur : perspectives professionnelles par domaine d'étude**  
 Perspectives meilleures (+) ou pires (-) que pour la moyenne des diplômés (de 2010) dans tous les domaines d'étude

	Taux d'emploi	Taux de chômage	Temps nécessaire pour trouver le 1 <sup>er</sup> emploi <sup>1</sup>	Rémunération	Adéquation entre l'emploi et le domaine de formation
Agriculture	+	-	n.d.	-	-
Économie	+	+	-	+	+
Lettres	-	-	=	+	-
Technologies de l'information	+	+	+	-	+
Droit et administration	+	-	+	+	+
Sciences de la santé et médicales	-	+	=	-	+
Sciences naturelles	-	+	=	=	-
Sciences sociales	-	-	=	-	-
Technologie (ingénierie)	+	+	=	-	+

1. Moyenne non pondérée des données relatives aux titulaires d'une licence ou d'un master.

Source : J. Varga (2013), « Labour Market Success of Hungarian Higher Education Graduates in 2011 », in *Hungarian Graduates 2011*, Educatio Public Services, ministère des Ressources humaines.

**Comment lire ce tableau :** Les diplômés en économie se caractérisent par un taux d'emploi plus élevé et un taux de chômage plus faible que la moyenne des diplômés. Il leur faut en moyenne davantage de temps pour trouver un premier emploi, mais leur rémunération moyenne est plus élevée et leur poste correspond plus souvent à leur domaine de formation que pour la moyenne des diplômés.

contribué à une forte diminution du nombre de programmes proposés par les universités, qui demeurerait néanmoins supérieur à 500 en 2013. La suite logique serait de fermer certains établissements ou de les fusionner avec d'autres, de plus grande taille. Dans la mesure où les établissements en question se trouvent pour l'essentiel dans des petites villes et en dehors de Budapest, il faudrait prendre garde de ne pas restreindre la scolarisation des populations locales, en particulier pour les personnes issues de milieux défavorisés. Dans cette optique, des bourses pourraient être créées afin de faciliter la poursuite de leurs études dans des grandes villes. On pourrait peut-être également développer les formations supérieures courtes « de type B » axées sur des qualifications pratiques, techniques et professionnelles, qui peuvent offrir de bons résultats sur le plan de l'emploi et sont moins développées que dans de nombreux autres pays de l'OCDE (OECD, 2012a). De nouveaux programmes de formation professionnelle sur deux ans (*felsőoktatási szakképzés*) ont été lancés dans cet objectif en 2013.

La réforme de 2012 a nettement réduit l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur (encadré 2.4). Il est vrai qu'il fallait les responsabiliser davantage en termes de résultats éducatifs et financiers – notamment en se réservant un droit d'intervention directe dans les dossiers problématiques – mais une certaine autonomie peut être un vecteur de dynamisme et de créativité (OECD, 2008b). L'autonomie peut également favoriser la mise en place de partenariats avec des entreprises privées, ce qui peut faciliter la transition des étudiants vers le marché du travail. En l'occurrence, cette autonomie réduite peut également limiter les marges de manœuvre dont ont besoin les universités pour s'adapter aux nouvelles règles de financement qui les incitent davantage à attirer les étudiants. Dans la mesure où ces nouvelles règles impliquent que les établissements seront davantage contraints par les choix des étudiants – les autorités soulignant l'importance des mécanismes inspirés des forces du marché dans ce domaine – la nécessité d'un contrôle direct exercé par l'État devrait être plutôt moindre. De manière bienvenue, les autorités ont l'intention de redonner une plus grande autonomie aux établissements en 2014, en réduisant l'influence exercée par le gouvernement sur la nomination des dirigeants des universités.

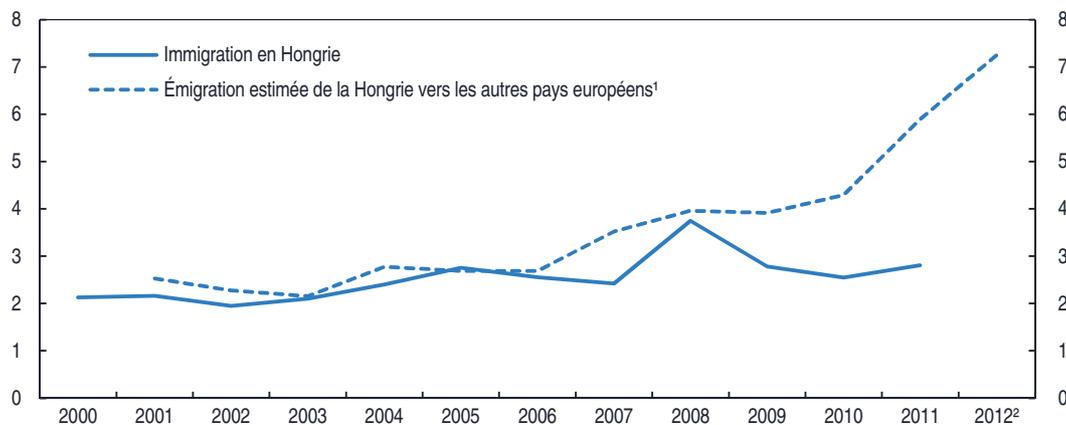
## Les migrations internationales et la concurrence mondiale suscitée par les travailleurs qualifiés

### **L'augmentation de l'émigration alimente des craintes de pénurie de main-d'œuvre qualifiée**

La Hongrie se caractérise de longue date par des flux migratoires relativement modestes (Hárs, 2009). Au cours des dernières années, l'émigration a fortement augmenté – tout en restant plus faible que dans certains autres pays d'Europe de l'Est – compte tenu de la dégradation des perspectives économiques en Hongrie et de l'ouverture progressive des marchés du travail de l'UE aux citoyens hongrois (graphique 2.13 ; à noter que les flux d'émigration sont probablement sous-estimés étant donné que certains migrants déclarent toujours qu'ils résident en Hongrie). L'Allemagne, l'Autriche et, plus récemment, le Royaume-Uni sont les principales destinations des émigrants. Pour l'avenir, les résultats d'enquêtes laissent entrevoir une volonté croissante d'émigrer, en particulier parmi les jeunes adultes, et l'émigration de personnes hautement qualifiées pourrait augmenter encore parallèlement à l'intensification de la concurrence mondiale dont font l'objet les compétences. Cette montée de l'émigration suscite des craintes de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Pour l'instant, elles se sont uniquement matérialisées dans le domaine des soins de santé. Il se pourrait qu'un sixième des médecins environ aient quitté le pays depuis le milieu des années 2000, une tendance qui, si elle se poursuit, pourrait rapidement se traduire par des déficiences dans la fourniture des soins (OECD, 2012a). Cela dit, l'émigration peut aussi avoir des retombées économiques positives sous la forme d'envois de fonds des travailleurs émigrés (qui ont représenté 1.8 % du PIB en 2012), de réseaux commerciaux et de qualifications. Les compétences accumulées à l'étranger peuvent avoir des effets d'entraînement sur l'économie nationale et déboucher sur des gains de productivité si les travailleurs émigrés reviennent au pays au bout d'un certain temps. Ainsi, les migrants de retour se caractérisent par un avantage de salaire de 30 % environ en Hongrie (Martin and Radu, 2012).

Graphique 2.13. **Évolution des flux migratoires**

Pour 1 000 habitants



1. Estimation fondée sur des « statistiques miroir », à savoir le nombre de ressortissants hongrois enregistrés en tant qu'immigrants dans les pays d'accueil.

2. Estimation.

Source : Eurostat (2013), « Population et conditions sociales », Base de données Eurostat, décembre et SEEMIG (2013), « South East Europe and Hungary – Migratory Trends », Programme de coopération transnationale pour l'Europe du Sud-Est.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983585>

Cette montée de l'émigration indique peut-être qu'il est nécessaire d'améliorer la situation socioéconomique et l'environnement des entreprises, comme nous l'avons évoqué dans le chapitre 1. Dans les domaines présentant des risques de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, en particulier les soins de santé, où le taux d'emplois vacants est plus de deux fois supérieur à la moyenne de l'ensemble de l'économie, des mesures ciblées sont nécessaires pour assurer une offre de main-d'œuvre suffisante. Comme cela avait été recommandé dans le chapitre consacré à la santé de l'*Étude économique* de 2012 (OECD, 2012a ; Eris, 2012), les salaires des professionnels de la santé ont enregistré une nette progression, de l'ordre de 10 à 15 % en 2012 selon les sources (les augmentations ayant été plus fortes pour les médecins), et de 7 % environ au cours des 10 premiers mois de 2013 d'après l'Office central de statistiques. Néanmoins, ces salaires restent bas dans une perspective européenne. Dans la mesure où l'émigration de professionnels de la santé s'est seulement stabilisée, à un niveau élevé, en 2012, de nouvelles hausses de salaires substantielles et une poursuite de l'amélioration des conditions de travail des médecins et du personnel infirmier seront nécessaires pour faire baisser leurs taux d'émigration et conserver une offre de main-d'œuvre adéquate. Un problème plus spécifique réside dans le mécanisme des « droits d'exercice » (*praxisjog*), qui complique l'entrée des jeunes médecins généralistes dans le système de soins et les incite par conséquent à émigrer. Comme cela avait été recommandé dans l'*Étude* de 2012, ce mécanisme devrait être supprimé progressivement (OECD, 2012a).

En vue de limiter l'émigration de personnes hautement qualifiées, ou à tout le moins de faire contribuer davantage les émigrants au financement de leur formation, les autorités imposent désormais aux étudiants dont les droits de scolarité sont financés par l'État de travailler en Hongrie pendant une période égale à la durée de leurs études au cours de leurs 20 premières années de carrière (encadré 2.4). L'effet de cette mesure sur l'émigration pourrait rester limité, étant donné que l'application des sanctions potentielles (le remboursement des droits de scolarité) est incertaine et ne commencerait que dans 20 ans, ce qui supposerait que ce dispositif existe encore à cette échéance. Cela pourrait également avoir pour conséquence imprévue, pas nécessairement négative, de conduire certains étudiants à se former à l'étranger pour s'affranchir d'une telle contrainte géographique future.

### **Attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée de l'étranger, y compris des émigrés hongrois**

Il serait possible d'attirer davantage de travailleurs hautement qualifiés de l'étranger, y compris des Hongrois rentrant au pays au bout de quelques années, pour neutraliser les risques de pénurie de main-d'œuvre qualifiée et renforcer le potentiel de l'économie. La proportion de migrants de retour au pays, bien que difficile à mesurer, a peut-être décliné au cours des dernières années (SEEMIG, 2013). L'immigration est relativement faible et se compose en grande partie de Hongrois de souche établis dans les pays voisins – une tendance que la loi de 2011 pourrait renforcer, dans la mesure où elle a facilité leur accès à la nationalité hongroise, ce dont ont bénéficié environ 100 000 personnes. Cette faiblesse de l'immigration tenait à la barrière de la langue, mais aussi jusqu'en 2013 à l'absence de stratégie nationale d'immigration et, peut-être, au caractère relativement répandu de la xénophobie (Hárs and Sík, 2008 ; Hárs, 2009). Plus récemment, la dégradation de la situation socioéconomique et certaines mesures plus lourdes de conséquences pour les

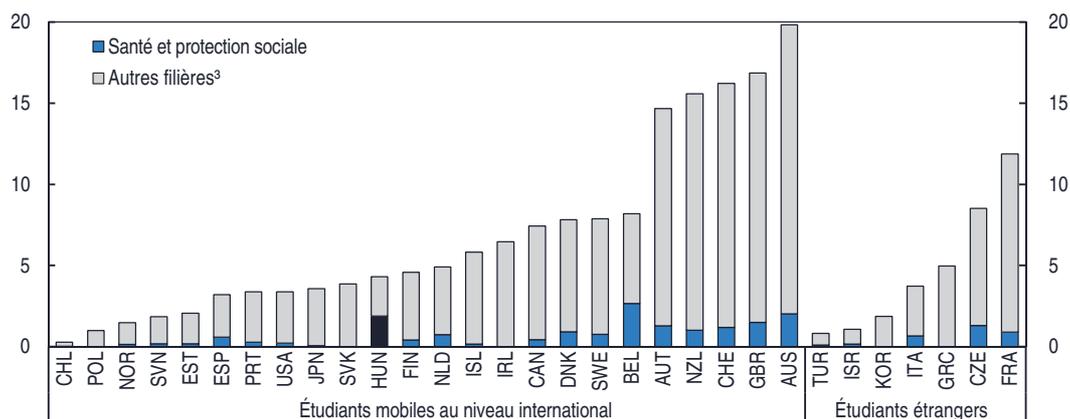
sociétés à capitaux étrangers, telles que des taxes spécifiques à certains secteurs, ont pu également peser sur l'immigration hautement qualifiée.

Les autorités pourraient mettre en place des dispositifs ciblés conjuguant des règles simplifiées d'obtention des visas, des cours de langue, une assistance pour les formalités administratives et, éventuellement, des incitations fiscales pour attirer des migrants dans les domaines présentant un risque de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Néanmoins, les conséquences négatives potentielles sur la main-d'œuvre des pays d'origine, en particulier dans le secteur des soins de santé, devraient être prises en compte, et pourraient nécessiter une coopération avec ces pays. Pour les ressortissants d'États non membres de l'UE, les règles d'obtention des visas et des permis de travail peuvent toujours représenter un obstacle de taille. Les employeurs potentiels doivent notamment prouver qu'aucun demandeur d'emploi hongrois ne convient pour le poste à pourvoir, et les permis de travail ont une durée maximale de deux ans seulement. La mise en place de la carte bleue européenne (un permis de travail destiné aux ressortissants d'États non membres de l'UE ayant un haut niveau de qualification) n'a pas eu un effet positif de ce point de vue, dans la mesure où la Hongrie a fixé des seuils de rémunération minimale très élevés pour ces immigrants (120 à 150 % du salaire moyen du secteur considéré), de sorte que ce dispositif n'a quasiment pas été utilisé (Busch et al., 2013). Plus récemment, les autorités ont simplifié les procédures administratives, notamment en permettant aux ressortissants d'États non membres de l'UE de déposer une demande groupée de visa et de permis de travail, et mis en place un dossier d'information pour les immigrants dans le secteur de la santé.

De nombreux pays de l'OCDE accordent un traitement fiscal préférentiel aux immigrants, ainsi qu'aux émigrés de retour (Dumont and Lemaître, 2005). Ainsi, les expatriés hautement qualifiés se voient offrir aux Pays-Bas un allègement d'impôt sur le revenu de 30 %, et Israël a récemment élargi le champ d'application des avantages fiscaux octroyés aux immigrants en y incluant les migrants de retour au pays. En Hongrie, le taux relativement bas de l'impôt sur le revenu applicable aux revenus élevés représente une forme d'incitation fiscale, même si le niveau relativement élevé des cotisations de sécurité sociale signifie que le coin fiscal sur les hauts revenus est supérieur à la moyenne de l'OCDE. Par ailleurs, les chercheurs titulaires d'un doctorat en sciences sont en droit de bénéficier d'un allègement d'impôt.

Attirer davantage d'étudiants étrangers pourrait également contribuer à renforcer l'immigration hautement qualifiée. Suivant les pays, on estime que 15 à 30 % d'entre eux restent après leurs études (OECD, 2011a). Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités hongroises a quasiment doublé depuis 2000, même s'il demeure inférieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 2.14). Néanmoins, une part importante d'entre eux est constituée d'étudiants en médecine, qui viennent parfois en Hongrie pour se soustraire aux quotas d'étudiants en vigueur dans leur pays et ne sont généralement guère intéressés par la perspective de rester en Hongrie une fois leur formation achevée. Cette augmentation du nombre d'étudiants étrangers a été étayée par la transition vers le système de certification de Bologne, la mise en place du programme Erasmus, le lancement du programme Campus Hungary et l'offre croissante de cours dispensés en anglais. Le fait que les étudiants étrangers puissent bénéficier d'un financement par l'État de leurs droits de scolarité – ce qui a été le cas d'un tiers d'entre eux en 2011 – a également contribué à cette évolution. Les autorités devraient déployer davantage d'efforts en vue d'attirer des étudiants étrangers, et sont en train d'élaborer une nouvelle stratégie dans ce but.

Graphique 2.14. **Étudiants mobiles au niveau international et étudiants étrangers**<sup>1</sup>  
En pourcentage de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, en 2011<sup>2</sup>



1. Les étudiants mobiles au niveau international sont ceux qui ont quitté leur pays d'origine pour se rendre dans un autre pays dans l'intention spécifique d'y poursuivre des études. Les étudiants étrangers sont ceux qui n'ont pas la nationalité du pays pour lequel les données sont collectées. Les ensembles de données relatifs à ces deux populations ne sont pas comparables et sont donc présentés séparément. Pour en savoir plus sur la couverture des données, voir les tableaux C4.1 et C4.2 de la publication source.

2. 2010 pour le Canada.

3. Ensemble des filières pour les pays où il n'existe pas de données spécifiques sur la santé et la protection sociale.

Source : OECD (2013), *Education at a Glance 2013* : OECD Indicators.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983604>

## Un marché du logement plus flexible faciliterait la réinstallation des travailleurs

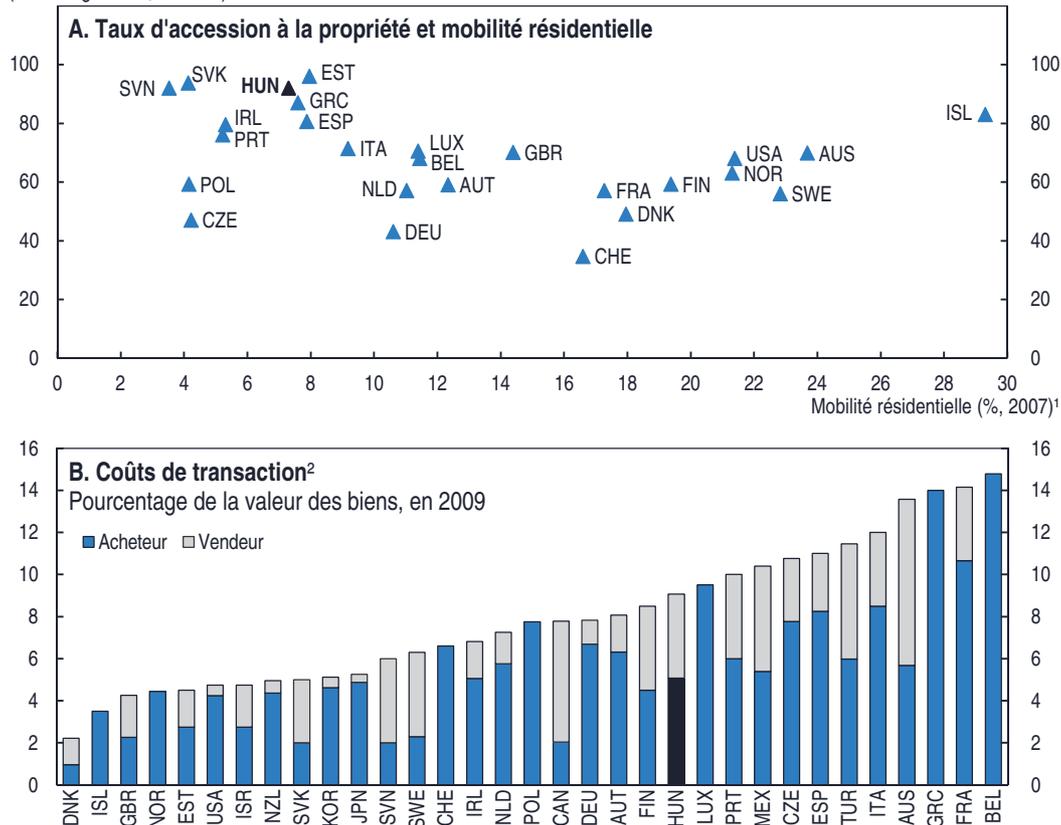
Des migrations internes ont lieu des régions pauvres en emplois situées dans le sud et l'est du pays vers les territoires riches en emplois, à la périphérie de Budapest et à proximité de la frontière autrichienne. Néanmoins, le rythme de ces migrations au cours des dix dernières années a été insuffisant pour réduire les amples écarts de taux de chômage entre régions. Améliorer la mobilité des travailleurs, tant en termes de réinstallation que de déplacement entre domicile et lieu de travail, pourrait sensiblement renforcer l'emploi. Les départs de travailleurs des zones pauvres en emplois risquent toutefois d'y déprimer encore plus l'activité, accentuant du même coup les inégalités géographiques. Les efforts déployés pour transférer des activités vers les zones défavorisées, comme la récente création de zones de « libre entreprise » à fiscalité réduite, peuvent contribuer à atténuer ce risque. Ce nouveau dispositif a démarré lentement – les autorités évaluent à 400 le nombre d'emplois ayant été créés (ou transférés) dans ces zones au premier semestre de 2013 – et des mesures complémentaires pourraient être nécessaires pour encourager les transferts d'activité, telles que l'instauration d'un salaire minimum plus bas dans les zones défavorisées, comme cela a été évoqué précédemment.

### **Le taux élevé d'accession à la propriété est un obstacle à la mobilité des travailleurs**

La mobilité résidentielle est très faible en Hongrie, ce qui tient au développement insuffisant du marché locatif, à l'importance des coûts de transaction et, plus récemment, au niveau élevé d'endettement hypothécaire de certains ménages (graphique 2.15 ; Andrews et al., 2011). L'insuffisance du marché locatif est particulièrement préjudiciable aux travailleurs qui déménagent, car les prix des logements sont nettement plus élevés dans les zones riches en emplois, notamment à Budapest. De ce point de vue, les indemnités de réinstallation créées en 2012 pour 500 travailleurs sélectionnés peuvent

Graphique 2.15. **Marché du logement**

Taux d'accession à la propriété  
(% des logements, en 2009)



1. Pourcentage de ménages ayant changé de résidence au cours des deux dernières années. La faiblesse du taux de mobilité dans certains pays d'Europe de l'Est s'explique peut-être par des problèmes liés aux données sous-jacentes. Néanmoins, il est difficile de le vérifier en l'absence d'autre source de données.
2. Coûts moyens comprenant les frais de notaire, les frais usuels d'agence immobilière, les frais juridiques, les droits d'enregistrement et les droits de mutation (tels que les droits de timbre).

Source : D. Andrews, A. Caldera Sánchez et Å. Johansson (2011), « Housing Markets and Structural Policies in OECD Countries », Documents de travail du Département des affaires économiques, n° 836.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983623>

améliorer la situation, mais leur effet restera marginal. Le taux d'accession à la propriété est très élevé depuis la transition vers l'économie de marché, au cours de laquelle les logements ont été vendus à leurs locataires avec des rabais conséquents. Les jeunes générations, qui n'en ont pas bénéficié, ont des conditions de logement beaucoup moins satisfaisantes et ont souvent besoin de l'aide de leurs parents pour devenir propriétaires (Giday, 2011). Depuis la transition, le développement du marché locatif n'a jamais vraiment été encouragé. Les propriétaires occupants ont toujours été fortement avantagés par le système de prélèvements et de subventions en place, et le marché locatif social est quasiment inexistant. On estime généralement que le marché locatif informel représente environ deux tiers du marché locatif total. Ce secteur informel trouve essentiellement son origine dans une volonté d'échapper à l'impôt, alors même que les revenus locatifs nets ne sont assujettis qu'à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, au taux de 16 %. Ce secteur informel (et la fraude fiscale qui lui est associée) soulève des problèmes d'équité, crée des risques à la fois pour les propriétaires et pour les locataires en réduisant les

possibilités de recours en justice en cas de litige, et peut priver les locataires d'adresse officielle.

### **Favoriser le développement du marché locatif formel**

Il faudrait favoriser le développement du marché locatif formel en réduisant les biais en faveur de l'accession à la propriété induits par la fiscalité et les bonifications d'intérêts sur les prêts hypothécaires. La conjonction actuelle de faibles impôts périodiques sur la propriété immobilière (qui représentaient 0.3 % du PIB en 2010 contre 1.0 % du PIB en moyenne dans la zone OCDE) et de généreuses bonifications d'intérêts sur les emprunts hypothécaires en forints (50 à 70 % de la charge d'intérêts est assumée par l'État au cours des cinq premières années du contrat) est très favorable aux propriétaires occupants. En général, les bonifications d'intérêts hypothécaires n'entraînent pas de forte augmentation des possibilités de logement, car elles se traduisent en partie par une hausse des prix, mais elles tendent à être coûteuses, régressives et à favoriser un endettement excessif (Andrews et al., 2011).

En théorie, la solution optimale pour assurer la neutralité du régime d'imposition et de subventionnement du logement par rapport aux autres formes d'investissement consisterait à appliquer aux propriétaires occupants un impôt assis sur leurs loyers imputés, tout en leur permettant de déduire leurs charges d'intérêts hypothécaires de leur revenu imposable (OECD, 2011b). En pratique, les loyers imputés ne sont imposés que dans quelques pays, et les valeurs locatives y sont souvent fortement sous-estimées. Une solution plus pratique consisterait à relever progressivement les impôts périodiques sur la propriété immobilière (au lieu d'imposer les loyers imputés) et à supprimer par étapes les bonifications d'intérêts hypothécaires. Le surcroît de ressources ainsi obtenu pourrait servir, entre autres, à réduire les droits de mutation prélevés au taux de 4 % sur les transactions de logements. S'agissant de la suppression progressive des bonifications d'intérêts, on pourrait faire une exception à court terme pour l'achat de logements neufs, afin d'éviter de déprimer davantage le secteur de la construction. En 2003, les fortes réductions des aides accordées au titre des prêts hypothécaires libellés en forints avaient contribué à une vague d'endettement excessif en devises (Banai et al., 2011). Néanmoins, une telle issue serait nettement moins probable cette fois-ci, la réglementation des emprunts en devises étant aujourd'hui beaucoup plus rigoureuse.

Les impôts périodiques sur la propriété immobilière sont généralement considérés comme une des formes de prélèvements les moins préjudiciables à la croissance économique, mais ils soulèvent souvent des problèmes politiques (Cournède et al., 2013 ; Norregaard, 2013). En Hongrie, plusieurs impôts immobiliers sont levés au niveau des communes. Le principal est la taxe sur les bâtiments à usage d'habitation, que moins de 20 % des communes seulement ont choisi d'appliquer. Le taux de cette taxe est fixé par les communes, sachant qu'il est plafonné à 1 722 HUF par mètre carré ou 1.8 % de la valeur de marché estimée du bien. Un impôt immobilier national représentant plus de 30 millions HUF avait été brièvement instauré en 2010 puis abandonné après que sa conception eut été jugée inconstitutionnelle. Compte tenu du taux très élevé d'accession à la propriété, pour renforcer l'adhésion politique à une augmentation de la fiscalité immobilière, les autorités devraient évaluer avec soin ses répercussions sur la pauvreté et veiller à offrir des solutions aux individus ayant un patrimoine important mais des revenus modestes (des personnes âgées pour la plupart) qui seraient les plus affectés. Il pourrait s'agir de formules de vente en viager, dans laquelle l'acheteur verse au vendeur une somme régulière jusqu'au décès de celui-ci, où il devient propriétaire du bien immobilier.

La location informelle est actuellement largement tolérée. En améliorant l'environnement réglementaire pour réduire les incertitudes qui pèsent sur les bailleurs potentiels, les autorités favoriseraient une régularisation des activités locatives, et cette amélioration devrait aller de pair avec des contrôles fiscaux plus efficaces destinés à décourager la location informelle. L'expulsion d'un locataire ayant cessé de payer son loyer peut être une entreprise difficile et longue. Elle passe par une action en justice et une procédure qui peut durer jusqu'à deux ans à Budapest. Les procédures d'expulsion devraient être simplifiées et fortement raccourcies dès lors qu'elles ont un motif légitime, comme le non-paiement du loyer. Réduire les risques de litiges relatifs aux factures courantes constituerait également une avancée. Ces factures sont souvent acquittées par les locataires, alors que les contrats d'abonnement sont généralement établis au nom du propriétaire, qui est donc responsable en dernier ressort en cas de non-paiement des factures. Il faudrait que ces contrats soient transférés aux locataires, ou que des provisions destinées au règlement des factures courantes soient intégrées dans les loyers.

### **Améliorer la qualité des conditions de logement**

La qualité des logements est relativement médiocre (Hegedüs et al., 2009). Les logements surpeuplés sont nettement plus répandus en Hongrie que dans la plupart des autres pays de l'UE, en particulier parmi les jeunes générations, ce qui est peut-être une des causes du faible taux de natalité. De nombreux bâtiments, notamment ceux construits à l'époque communiste, ne sont pas correctement entretenus et sont mal isolés. Les travaux de rénovation ont ralenti, de nombreux propriétaires occupants étant handicapés par un fort endettement (Giday, 2011). Une hausse des taxes prélevées sur la consommation d'énergie et une généralisation des compteurs individuels inciterait davantage à la réalisation de gains d'efficacité énergétique (chapitre 1 ; Energiaklub, 2011). Elle permettrait également d'engranger des recettes supplémentaires qui pourraient être utilisées, en sus des financements existants de l'UE, pour soutenir davantage ces travaux de rénovation. Afin d'améliorer les conditions de logement des plus démunis, il faudrait également envisager de développer le logement social. Le point de départ d'un système national de logement social pourrait être la Société nationale hongroise de gestion des actifs (MNV, *Magyar Nemzeti Vagyonkezelő Zrt.*), qui a commencé en 2012 à acheter des biens immobiliers (pour les louer ensuite) à des emprunteurs socialement vulnérables excessivement endettés.

### **Améliorer l'efficacité du secteur des transports afin de réduire le coût des déplacements entre domicile et lieu de travail**

L'utilisation des transports publics pour les déplacements domicile-travail est plus fréquente en Hongrie que dans les pays voisins (Paci et al., 2007), mais il existe encore des marges de progression en rendant les transports plus efficaces. Cela aiderait à mieux faire correspondre l'offre et la demande sur le marché du travail et stimulerait l'emploi dans les zones rurales, évolutions pour lesquelles les coûts de ces déplacements sont déterminants (Bartus, 2012). Un abonnement mensuel au train ou au bus pour un trajet de 30 kilomètres coûte environ 70 EUR, soit 20 à 70 % de plus que dans les autres pays du groupe de Visegrád. Néanmoins, de nombreux travailleurs empruntent les transports publics, signe d'un taux de motorisation inférieur à celui de la plupart des pays de l'OCDE et d'un réseau de transports publics très dense, encore que celui-ci aurait à gagner d'une meilleure intégration entre modes. Le réseau routier a été étendu au cours des dernières années avec de nouvelles

autoroutes cofinancées par l'UE, mais il peut être très encombré aux heures de pointe à Budapest. La faiblesse des investissements dans la maintenance s'est traduite par une détérioration des infrastructures routières et ferroviaires, contraignant les trains à réduire leur vitesse sur certaines lignes (Persson and Song, 2010 ; State Audit Office, 2012a et 2012b).

Les travailleurs et demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de subventions au titre des transports. Les entreprises sont tenues de financer 86 % des frais de déplacement de leurs salariés si ceux-ci utilisent le train ou le bus interurbain. Les effets sur l'emploi sont cependant incertains et pourraient même être négatifs, car cela renchérit les coûts de main-d'œuvre pour les entreprises.

### **Les gisements de gain d'efficience sont considérables dans l'offre de transports publics**

Jusqu'en 2012, le secteur des transports publics se caractérisait par des déficits d'exploitation persistants et il accumulait les dettes, qui étaient périodiquement épongées par le gouvernement central. En 2012, il a dégagé un excédent opérationnel, mais cela s'expliquait davantage par des aides publiques plus importantes (1.2 % du PIB en 2012, principalement au bénéfice de l'entreprise ferroviaire) que par des gains d'efficience, en raison d'un retard considérable dans la mise en œuvre des mesures d'amélioration de l'efficience que prévoyait le plan Szell-Kalman (European Commission, 2013b). De façon générale, les subventions aux transports publics peuvent se justifier sur le plan économique si elles génèrent des externalités positives par rapport à l'utilisation de la voiture particulière. Il est toutefois important que ces aides soient déterminées au préalable de façon transparente, en contrepartie d'un niveau convenu de service, et que les pouvoirs publics prennent rapidement des mesures correctrices si ce contrat n'est pas respecté (OECD, 2011c). Le nouveau système de budgétisation à moyen terme pour les entreprises ferroviaires et d'autobus interurbains introduits en 2012 va dans ce sens. Dans un tel dispositif, les aides pourraient être progressivement réduites au fil du temps pour inciter les entreprises de transports publics à réaliser des gains d'efficience.

Le pays a hérité de l'ère communiste d'un réseau ferroviaire très dense, et le trafic sur certaines lignes est faible. Certaines lignes pourraient sans doute être remplacées plus efficacement par des services de bus (GKI, 2012). Quelques lignes ont été fermées à la fin des années 2000, mais certaines ont été rouvertes en 2010. Au cours des années récentes, la circulation des trains a été réduite sur de nombreuses lignes, certaines modifications des horaires et des tarifs visant à attirer davantage de passagers. Les coûts et avantages du maintien ouvert de lignes à faible trafic devraient être évalués et les résultats rendus publics. La fermeture de certaines lignes à faible trafic permettrait de mieux cibler les rares fonds disponibles pour la maintenance, elle pourrait avoir des retombées environnementales, notamment dans la mesure où certaines lignes ne sont pas électrifiées, et elle permettrait de réduire un personnel dans l'ensemble jugé pléthorique. De plus, il serait peut-être possible de renégocier les conditions de travail du personnel pour les rapprocher de celles en vigueur dans les emplois équivalents du secteur privé. Par exemple, les conducteurs de trains et les chauffeurs de bus interurbains appartiennent aux très rares professions pouvant encore prétendre très tôt à une retraite, car à pension équivalente leur durée de cotisation est inférieure de 20 % à celle des autres travailleurs. La structure de gouvernance de la compagnie ferroviaire (MÁV) devrait également être revue, comme l'envisagent les autorités, car son éclatement en plusieurs sous-entités il y a quelques années a accru le nombre de postes de cadre et donc les coûts, sans effet clair sur l'efficience (State Audit Office, 2012a).

Le réseau très dense de bus interurbains publics (Volán) relie les populations déshéritées des régions éloignées aux services et possibilités d'emploi qu'offrent les grandes villes. Des gains d'efficacité seraient cependant possibles dans la mesure où la taille des bus n'est pas toujours adaptée à la charge de trafic et où l'entreprise est éclatée en 24 entités indépendantes opérant au niveau local (GKI, 2012). Les autorités se proposent de les fusionner en sept opérateurs régionaux, ce qui devrait contribuer à rationaliser l'offre, procurer des économies d'échelle et faciliter la coordination. À moyen terme, il existe des plans pour privatiser ces opérateurs et ouvrir le marché à de nouveaux entrants afin de se conformer aux prescriptions de l'UE, ce qui pourrait renforcer la concurrence et améliorer l'efficacité. Pour préserver la desserte des zones éloignées, un cadre transparent d'adjudication devrait être mis en place qui mette en concurrence les entreprises pour l'obtention des subventions au titre des obligations de service public.

Des progrès ont été accomplis dans la rationalisation du réseau de transports publics de Budapest. Une société holding (BKK) a été créée en 2010, qui représente la municipalité et sous-traite l'offre de transport essentiellement à BKV (l'exploitant historique, que la BKK supervise). L'exploitation d'environ 20 % des lignes de bus a été déléguée à un opérateur privé (VT Transman) et à l'entreprise de bus interurbains (Volán). Cette nouvelle structure de gouvernance pourrait amener des gains d'efficacité dans la mesure où les entreprises sont régulièrement en concurrence lors des appels d'offre ouverts pour l'attribution des différentes lignes de bus, bien que la participation soit demeurée à ce jour limitée. En 2010 également, les contrats de travail ont été renégociés au sein de la BKV (ainsi la pause déjeuner n'est plus rémunérée), contribuant à des économies de 5 %. Néanmoins, il subsiste des marges de gains d'efficacité supplémentaires, comme envisagé avec l'introduction de portillons électroniques dans le métro et d'un système intégré de billetterie électronique.

### **Vers des transports plus équitables et plus verts**

Les importantes réductions financées par les pouvoirs publics en faveur de groupes spécifiques dans les transports publics contribuent indirectement à un renchérissement des coûts pour les autres usagers, comme les travailleurs pendulaires (tableau 2.4). Sur le réseau ferroviaire, on dénombre plus de 40 formules de réduction différentes et seuls 40 % des passagers acquittent le plein tarif. Certaines réductions, comme celles en faveur des familles nombreuses et des personnes âgées, semblent très élevées comparées aux autres pays. Il conviendrait donc de réévaluer la justification socio-économique des différentes réductions et, au minimum, les moduler en fonction du revenu afin de ne cibler que les ménages les plus pauvres. Les économies ainsi réalisées pourraient servir à réduire les prix pour les autres passagers et améliorer la situation budgétaire.

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports sont plus élevées qu'il y a une décennie, bien qu'elles aient baissé durant la crise économique, et la pollution de l'air à Budapest est nuisible pour la santé (graphique 2.16). D'un point de vue environnemental, la dépendance relativement forte à l'égard des transports publics est positive. Toutefois, l'âge relativement avancé du matériel roulant – tant dans les transports publics que dans les transports privés – contribue à la pollution. À Budapest, 20 % de la flotte d'autobus publics est en cours de renouvellement.

D'avantage devrait être fait pour internaliser les externalités négatives du transport privé en matière de pollution et de congestion. Les taxes sur l'immatriculation des véhicules prennent en compte la performance environnementale, mais la fiscalité

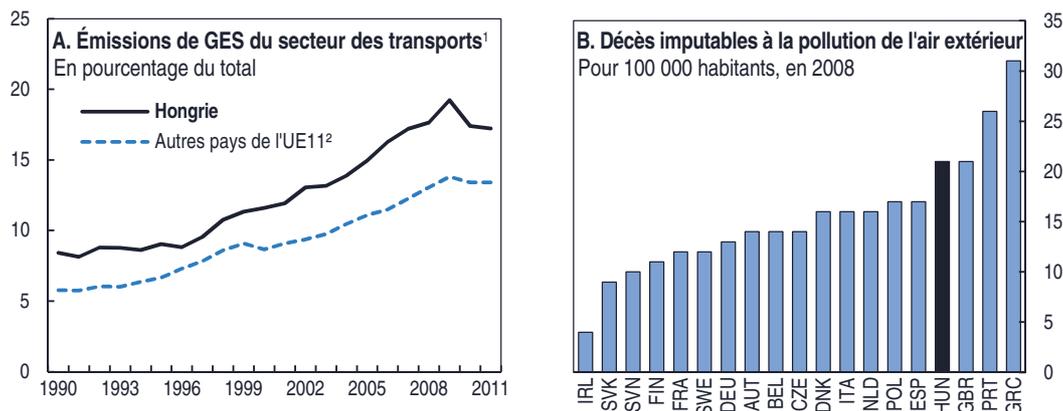
Tableau 2.4. Principales réductions dans les transports publics

	Chemins de fer (MÁV)	Bus interurbains (Volán)	Transports publics de Budapest (BKK)
Personnes âgées (plus de 65 ans)	100 %	100 %	100 %
Retraités (moins de 65 ans)	90 % sur deux voyages par an, 50 % sur 16 voyages par an	90 % sur deux voyages par an 50 % sur 16 voyages par an	65 % <sup>1</sup>
Enfants (moins de 6 ans)	100 %	100 %	100 %
Enfants (âgés de 6 à 14 ans)	50 %	50 %	..
Étudiants	90 % entre l'école et le foyer, 50 % autres trajets	90 % entre l'école et le foyer, 50 % autres trajets	63 % <sup>1</sup>
Jeunes (moins de 26 ans)	33 % entre le vendredi et le dimanche	..	..
Handicapés et accompagnants	90 %	90 %	100 %
Familles nombreuses (voyageant avec au moins 3 enfants)	90 %	90 %	..
Adultes accompagnant au moins un enfant de moins de 18 ans	33 %	..	..
Fonctionnaires	50 % sur 12 voyages aller-retour par an	50 % sur 12 voyages aller-retour par an	..

1. Uniquement pour les abonnements d'une durée d'au moins un mois.

Source : Sites Internet de MÁV, Volán et BKK, juin 2013.

Graphique 2.16. Les transports et l'environnement



- Émissions/absorptions nettes de gaz à effet de serre (GES), hors secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF).
- Moyenne pondérée des données relatives aux 10 pays considérés, sachant que l'UE11 désigne les 11 pays d'Europe centrale et orientale qui sont membres de l'Union européenne (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie).

Source : CCNUCC (2013), « GHG Data – UNFCCC », Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et Organisation mondiale de la santé (2013), *Global Health Observatory Data Repository*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932983642>

annuelle sur les véhicules ne joue pas à plein, car elle baisse avec l'âge du véhicule, ce qui peut ralentir le renouvellement du parc et contribuer à la pollution (OECD, 2008c). L'âge moyen du parc automobile est relativement élevé – 12½ ans en 2012, soit une progression de deux ans depuis 2008 (HCSO, 2013). Les automobiles diesel ont représenté 54 % des immatriculations de véhicules neufs en 2012, soit une part deux fois plus élevée qu'il y a dix ans. La fiscalité du gazole devrait être alourdie par rapport à celle de l'essence (encore que l'écart soit déjà plus faible que dans de nombreux pays de l'OCDE), comme cela est envisagé, afin de tenir compte du fait que les voitures diesel, bien que plus économes en carburant, émettent davantage de particules préjudiciables pour la santé. Sur le plan

positif, un système de péage électronique pour les poids lourds sur les grands axes routiers a été lancé en 2013, qui contribuera à internaliser leurs externalités négatives en termes de dégradation des infrastructures et de pollution. Un système de péage pour les véhicules particuliers a été envisagé en 2010 à Budapest, sur le modèle de celui de Londres, mais finalement abandonné. Un tel système réduirait les encombrements – surtout si les redevances sont plus élevées aux heures de pointe – de même que la pollution, mais il nécessiterait des investissements supplémentaires dans les transports publics pour absorber le transfert de la demande.

**Encadré 2.5. Principales recommandations en vue de remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi et de favoriser la mobilité des travailleurs**

**Stimuler la demande de main-d'œuvre peu qualifiée**

- Réduire encore le coin fiscal sur les bas salaires pour stimuler l'emploi des travailleurs peu qualifiés. Cibler les réductions existantes de cotisations de sécurité sociale (Loi sur la protection de l'emploi) exclusivement sur les bas salaires.
- Éviter de revaloriser le salaire minimum au-delà de ce que justifie l'évolution des prix et de la productivité, voire envisager de le geler pendant quelque temps. Étudier la possibilité de passer progressivement à un salaire minimum plus bas dans les régions défavorisées.

**Améliorer les qualifications des travailleurs en renforçant les politiques actives du marché du travail et la formation tout au long de la vie**

- Améliorer la réinsertion professionnelle des participants au programme de travaux publics grâce à des formations soigneusement évaluées et à une meilleure coopération au niveau local entre les communes, les centres pour l'emploi, les organisations non gouvernementales et les entreprises privées, et en renforçant les aides aux micro entreprises. Mettre en place des incitations financières à moyen terme encourageant les communes à réinsérer les participants au programme de travaux publics sur le marché du travail.
- Renforcer les capacités du service public de l'emploi en termes d'effectifs et d'efficacité. Allonger quelque peu la durée d'indemnisation du chômage. Assurer le suivi et l'exécution des obligations de recherche d'emploi.
- Évaluer l'efficacité des programmes de formation destinés aux chômeurs, publier les résultats de cette évaluation et associer davantage les chômeurs au choix de leur prestataire de formation.

**Réformer l'enseignement pour réduire les inégalités et mieux satisfaire les besoins du marché du travail**

**Enseignement primaire et secondaire**

- Lutter contre la ségrégation à l'école en envoyant les élèves des petits établissements ruraux dans des établissements offrant une plus grande diversité sociale, situés dans des localités de plus grande taille. Affecter davantage de ressources aux établissements défavorisés et renforcer les incitations financières des enseignants à travailler dans les zones défavorisées.
- Préserver l'autonomie d'organisation et l'autonomie pédagogique des établissements, mais renforcer leur évaluation comparative en vue de les responsabiliser davantage.

**Encadré 2.5. Principales recommandations en vue de remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi et de favoriser la mobilité des travailleurs (suite)**

- Reporter l'orientation des élèves afin d'améliorer leurs compétences générales et leur capacité d'adaptation future à des changements d'emploi.

**Enseignement supérieur**

- Renforcer la scolarisation des jeunes issus de milieux défavorisés en élargissant le bénéfice du financement des études par l'État à tous les candidats issus de milieux défavorisés qui satisfont aux critères d'admission.
- Utiliser de manière plus intensive les informations collectées sur le devenir professionnel des étudiants pour répartir les places financées par l'État (pour lesquelles les étudiants ne paient pas de droits de scolarité) entre les domaines d'étude.

**Attirer des migrants hautement qualifiés pour prévenir les pénuries de main-d'œuvre qualifiée**

- Conjuguer des règles simplifiées d'obtention des visas, des cours de langue, une assistance pour les formalités administratives et, éventuellement, des incitations fiscales pour attirer des immigrants hautement qualifiés dans les domaines présentant un risque de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

**Renforcer la flexibilité du marché du logement pour faciliter le redéploiement de la main-d'œuvre**

- Favoriser le développement du marché du logement locatif en supprimant progressivement les bonifications d'intérêts sur les prêts hypothécaires et en augmentant les impôts périodiques sur la propriété immobilière prélevés par les communes.
- Améliorer l'environnement réglementaire des contrats de location en simplifiant et en accélérant les procédures d'expulsion.

**Améliorer l'efficacité du secteur des transports afin de réduire le coût des déplacements entre domicile et lieu de travail**

- Financer les sociétés de transport public de manière transparente au moyen de subventions annuelles prédéterminées en contrepartie d'un niveau de service fixé par contrat. Réduire progressivement ces subventions au cours des années à venir afin de pousser les sociétés de transport public à réaliser des gains d'efficacité.
- Réaliser une analyse coûts-avantages du maintien en service des liaisons ferroviaires à trafic réduit et publier ses résultats. Lorsque cela se justifie, les remplacer par des services d'autocars, qui seraient moins coûteux.
- Réexaminer les réductions tarifaires dont bénéficient certaines catégories de population en matière de transports publics, de manière à alléger leur coût pour les autres voyageurs.

## Bibliographie

- Andrews, D., A. Caldera Sánchez and Å. Johansson (2011), « Housing Markets and Structural Policies in OECD Countries », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 836, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/5kqk8t2k9vf3-en>.
- Banai, A., J. Király and M. Nagy (2011), « Home High Above and Home Deep Down Below – Lending in Hungary », *Policy Research Working Paper*, No. 5836, World Bank.
- Bartus, T. (2012), « Commuting and Spatial Variation in Employment », in K. Fazekas and A. Schorle (eds.), *From Pensions To Public Works – Hungarian Employment Policy From 1990 To 2000*, Budapest Institute for Policy Analysis and Institute of Economics, Hungarian Academy of Sciences.

- Benedek, D., G. Kátay and Á. Kiss (2013a), « Microsimulation as a Tool for Assessing the Impact of Tax Changes », in K. Fazekas et al. (eds) (2013), *The Hungarian Labour Market, 2013*, Centre for Economic and Regional Studies, Hungarian Academy of Sciences and National Employment Non-Profit Public Company Ltd.
- Benedek, D., P. Elek and J. Köllő (2013b), « Tax Avoidance, Tax Evasion, Black and Grey Employment », in K. Fazekas et al. (eds) (2013), *The Hungarian Labour Market, 2013*, Centre for Economic and Regional Studies, Hungarian Academy of Sciences and National Employment Non-Profit Public Company Ltd.
- Blöchliger, H., B. Égert and K. Bonesmo Fredriksen (2013), « Fiscal Federalism and its Impact on Economic Activity, Public Investment and the Performance of Educational Systems », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1051, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/5k4695840w7b-en>.
- Boeri, T. and M. Macis (2010), « Do Unemployment Benefits Promote or Hinder Job Reallocation? », *Journal of Development Economics*, Vol. 93, No. 1, Elsevier, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jdeveco.2009.04.002>.
- Budapest Institute (2013), *Targeting and Impact Evaluation of EU-Funded Active Labour Market Programmes*, Budapest Institute for Policy Analysis.
- Budapest Institute (2011), *The Efficiency of Municipal Public Works Programmes*, Budapest Institute for Policy Analysis.
- Busch, I., Z. Cseres-Gergely and L. Neumann (2013), « Institutional Environment of the Labour Market between September 2011 and August 2012 », in K. Fazekas et al. (eds) (2013), *The Hungarian Labour Market, 2013*, Centre for Economic and Regional Studies, Hungarian Academy of Sciences and National Employment Non-Profit Public Company Ltd.
- Card, D., J. Kluve and A. Weber (2010), « Active Labour Market Policy Evaluations: A Meta-Analysis », *NBER Working Paper*, No. 16173, National Bureau for Economic Research.
- Cedefop (2009), « Individual learning accounts », *Cedefop Panorama series*, No. 163, Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- Cournède, B., A. Goujard, Á. Pina and A. de Serres (2013), « Choosing Fiscal Consolidation Instruments Compatible with Growth and Equity », *OECD Economic Policy Papers*, No. 7, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/5k43nxq6dzd4-en>.
- Csapó, B. (2009), « The Second Stage of Public Education and the Matura », in *Green Book for the Renewal of Education in Hungary*, Ecostat Government Institute for Strategic Research of Economy and Society.
- Cseres-Gergely, Z. (2010), *EEO Review: Youth Employment Measures*, European Employment Observatory.
- Dumont, J. and G. Lemaître (2005), « Counting Immigrants and Expatriates in OECD Countries: A New Perspective », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 25, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/521408252125>.
- Energiaklub (2011), « NEGAJOULE2020 – Energy Efficiency Potential of Hungarian Residential Buildings », Energiaklub Climate Policy Institute and Applied Communications.
- Eris, M. (2012), « Improving Health Outcomes and System in Hungary », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 961, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/5k98rwqj3zmp-en>.
- European Commission (2013a), « The Skill Mismatch Challenge in Europe », in *Employment and Social Developments in Europe 2012*, <http://dx.doi.org/10.2767/86080>.
- European Commission (2013b), « Assessment of the 2013 National Reform Programme and Convergence Programme for Hungary », *Commission Staff Working Document*, SWD(2013) 367 final.
- European Commission (2012), *The European Higher Education Area in 2012: Bologna Process Implementation Report*, Education, Audiovisual and Culture Executive Agency, <http://dx.doi.org/0.2797/81203>.
- European Commission (2011), « Attitudes towards vocational training and education », *Special Eurobarometer*, No. 369.
- Fazekas, K. and A. Scharle (2012), « Structural Problems of the Hungarian Labour Market », in K. Fazekas and A. Scharle (eds), *From Pensions To Public Works – Hungarian Employment Policy From 1990 To 2000*, Budapest Institute for Policy Analysis and Institute of Economics, Hungarian Academy of Sciences.
- Gautié, J. and C. Perez (2012), « Promoting Life Long Learning through Individual Accounts: from Asset-Based to Capability-Based Policies », *Documents de Travail du Centre d'Économie de la Sorbonne*, No. 21.

- Giday, A. (2011), « Home Tax Allowance for Younger People », *Public Finance Quarterly*, No. 1, State Audit Office.
- GKI (2012), « An Economic Recovery Plan For Hungary – A Blueprint of the Government's Actions for the 2014-2018 Period », GKI Gazdaságkutató Zrt.
- Government of the Republic of Hungary (2013), *National Reform Programme of Hungary*, April.
- GVI (2012), « Diplomás pályakezdők a versenyszektorban – 2011 » (Graduates in the private sector, 2011), Institute for Economic and Enterprise Research, Hungarian Chamber of Commerce and Industry.
- Harasztosi, P. (2011), « Growth in Hungary 1994-2008: The Role of Capital, Labour, Productivity and Reallocation », *MNB Working Papers*, No. 12, Magyar Nemzeti Bank.
- Hárs, A. (2009), « Immigration Countries in Central and Eastern Europe – The Case of Hungary », *IDEA Working Paper*, No. 12, Centre of Migration Research, Warsaw University.
- Hárs, A. and E. Sík (2008), « Chapter 3 – Hungary », in *Permanent Or Circular Migration? Policy Choices to Address Demographic Decline and Labour Shortages in Europe*, International Organisation for Migration (IOM), Regional Mission for Central and South Eastern Europe.
- Havas, G. (2009), « Equality of Opportunity, Desegregation », in *Green Book for the Renewal of Education in Hungary*, Ecostat Government Institute for Strategic Research of Economy and Society.
- HCSO (2013), « Transport performances, Quarter 4 of 2012 », *KSH Statistical Reflections*, Vol. 7, No. 45, Hungarian Central Statistical Office.
- Hegedüs, J., O. Eszenyi and N. Teller (2009), « Housing needs in Hungary », Budapest Metropolitan Research Institute.
- Jenkins, S.P., J. Micklewright and S.V. Schnepf (2008), « Social Segregation in Secondary Schools : How Does England Compare with Other Countries? », *Oxford Review of Education*, Vol. 34, No. 1, Routledge, <http://dx.doi.org/10.1080/03054980701542039>.
- Karsten, S. (2010), « School Segregation », in *Equal Opportunities?: The Labour Market Integration of the Children of Immigrants*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264086395-8-en>.
- Kertesi, G. and J. Köllő (2003), « Fighting « Low Equilibria » by Doubling the Minimum Wage? Hungary's Experiment », *IZA Discussion Paper*, No. 970, Institute for the Study of Labour.
- Ladányi, T. and R. Kierzenkowski (2012), « Work Incentives and Recent Reforms of the Tax and Benefit System in Hungary », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 944, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/5k9d1969m56b-en>.
- Liskó, I. (2009), « Vocational Training and Early School Leavers », in *Green Book for the Renewal of Education in Hungary*, Ecostat Government Institute for Strategic Research of Economy and Society.
- Martin, R. and D. Radu (2012), « Return Migration: The Experience of Eastern Europe », *International Migration*, Vol. 50, No. 6, Blackwell Publishing Ltd, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1468-2435.2012.00762.x>.
- Norregaard, J. (2013), « Taxing Immovable Property – Revenue Potential and Implementation Challenges », *IMF Working Papers*, No. 129, International Monetary Fund.
- OECD (2013a), *Education at a Glance 2013: OECD Indicators*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-en>.
- OECD (2013b), *Improving Education in Mexico: A State-level Perspective from Puebla*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264200197-en>.
- OECD (2012a), *OECD Economic Surveys: Hungary 2012*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264127272-en>.
- OECD (2012b), « Lifelong Learning and Adults », in *Education Today 2013: The OECD Perspective*, OECD Publishing, [http://dx.doi.org/10.1787/edu\\_today-2013-9-en](http://dx.doi.org/10.1787/edu_today-2013-9-en).
- OECD (2012c), *Education at a Glance 2012: OECD Indicators*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2012-en>.
- OECD (2012d), *Equity and Quality in Education: Supporting Disadvantaged Students and Schools*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264130852-en>.
- OECD (2011a), *International Migration Outlook 2011*, OECD Publishing, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2011-en](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-en).

- OECD (2011b), « Housing and the Economy: Policies for Renovation », in *Economic Policy Reforms 2011: Going for Growth*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2011-46-en>.
- OECD (2011c), *OECD Guidelines on Corporate Governance of State-owned Enterprises*, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264009431-10-en>.
- OECD (2010a), *Off to a Good Start? Jobs for Youth*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264096127-en>.
- OECD (2010b), *PISA 2009 Results: What Students Know and Can Do – Student Performance in Reading, Mathematics and Science (Volume I)*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264091450-en>.
- OECD (2010c), *PISA 2009 Results: Overcoming Social Background – Equity in Learning Opportunities and Outcomes (Volume II)*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264091504-en>.
- OECD (2010d), *Closing the Gap for Immigrant Students : Policies, Practice and Performance*, OECD Reviews of Migrant Education, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264075788-en>.
- OECD (2010e), *PISA 2009 Results: What Makes a School Successful? – Resources, Policies and Practices (Volume IV)*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264091559-en>.
- OECD (2010f), *OECD Economic Surveys: Hungary 2010*, OECD Publishing, [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-hun-2010-en](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-hun-2010-en).
- OECD (2008a), *Learning for Jobs Review of Hungary 2008*, OECD Reviews of Vocational Education and Training, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264113824-en>.
- OECD (2008b), *Tertiary Education for the Knowledge Society: Vol. 1 and Vol. 2*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264046535-en>.
- OECD (2008c), *Environmental Performance Reviews: Hungary*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264049284-en>.
- OECD and Statistics Canada (2011), *Literacy for Life: Further Results from the Adult Literacy and Life Skills Survey*, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264091269-en>.
- Paci, P., E. Tiongson, M. Walewski, J. Liwinski and M. Stoilkova (2007), « Internal Labor Mobility in Central Europe and the Baltic Region », *World Bank Working Papers*, No. 105, World Bank, <http://dx.doi.org/10.1596/978-0-8213-7090-2>.
- Persson, J. and D. Song (2010), « The Land Transport Sector: Policy and Performance », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 817, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/5km3702v78d6-en>.
- Quintini, G. (2011), « Right for the Job: Over-Qualified or Under-Skilled? », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 120, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/5kg59fcz3tkd-en>.
- Randstat (2012), « Into the Gap: Exploring Skills and Mismatches », *SEO Report*, No. 2011-56, SEO Economic Research.
- Scharle, A. and B. Váradi (2009), « A Területileg Differenciált Minimálbér Indokoltságának Vizsgálata » (Evaluating the justification for a regionally differentiated minimum wage), Budapest Institute.
- SEEMIG (2013), « South East Europe and Hungary – Migratory Trends », Press material for the press conference on 22 May.
- Semjén, A. (2013), « Költségmegosztás a felsőoktatásban – Utak és tévutak » (Cost-sharing in higher education – Good and bad routes), MTA KRTK (Hungarian Academy of Science) Közgazdaságtudományi Intézet.
- State Audit Office (2012a), « Audit of the State Subsidy System of Rail Transport », Report No. 1292 (full text in Hungarian).
- State Audit Office (2012b), « Audit on the Effectiveness of the Measures Aimed at the Renovation, Repair and Maintenance of State-Owned Public Roads and on the Effect of These Measures on the Condition of State-Owned Public Roads », Report No. 1291 (full text in Hungarian).
- Strauss, H. and C. de la Maisonnette (2007), « The Wage Premium on Tertiary Education: New Estimates for 21 OECD Countries », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 589, OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/033568367526>.
- Varga, J. (2013), « Labour Market Success of Hungarian Higher Education Graduates in 2011 », in *Hungarian Graduates 2011*, Educatio Public Services, Ministry for Human Resources.



Extrait de :  
**OECD Economic Surveys: Hungary 2014**

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-hun-2014-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-hun-2014-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2015), « Remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre », dans *OECD Economic Surveys: Hungary 2014*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-hun-2014-6-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-hun-2014-6-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).